

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU KANGUET zinc et plomb, Tunisie

S.A., 1899.

Joseph FAURE,
inventeur (1893), puis administrateur (1999) et président (1915)

Né à Asques (Gironde), le 12 novembre 1843.

Fils de Pierre-Lucien Faure, avocat, maire d'Asques, et de Anne-Antoinette Langlais.

Marié à Odile Martel. Dont :

— Frédéric (1890-1978), marié à Jacqueline Bouchelet de Vendegies d'Hust ;
— et Jacques (1899-1995), marié à Rosine Rivière, puis Jacqueline de Lubersac,
successeurs de leur père en affaires.

Ingénieur civil de l'École des mines de Saint-Étienne,
Inventeur des mines du Kanguet (Tunisie)(1893),
des mines de plomb et zinc de [Fedj-el-Adoum](#) (Tunisie)(1897),
des [Mines de fer des Nefzas](#) (Tunisie)(1898),
des Tréfileries et laminoirs du Havre (TLH)(1901),
président et administrateur délégué de la Société des Anciens Éts Lombard : briques à Septvieilles
(Tarn)(1901),
administrateur de la Société française des pétroles de Campina (Roumanie)(mars 1902),
de la [Compagnie des minerais de fer hématite du Djebel-Anini](#) (Algérie)(ca 1904),
administrateur de la [Société nouvelle des Mines de la Lucette](#) (or en Mayenne)(fév. 1904),
de la [Banque de Tunisie](#) (mai 1904),
président de la [Société d'exploration en Indo-Chine](#) (Tourakom)(1906),
actionnaire de la [Société belge des mines du Djebel-Slata et Djebel-Hameïma](#) (fév. 1906),
administrateur de la Société d'études minières (mars 1906-1913),
des Mines de Campagnac (Aveyron)(juillet 1906),
président de la [Société des mines de zinc du Guergour](#) (Algérie)(juillet 1906),
administrateur de la Société minière et métallurgique de Villemagne (mars 1908),
de la Société métallurgique de Senelle-Maubeuge (mai 1908),
de la Société minière et métallurgique de Santa-Maria (Espagne)(mars 1910),
de la [Banque commerciale du Maroc](#) (mai 1911),
des Etablissements Devilaine et Rougé (Omnium d'installations électriques)(mars 1913),
des Hauts fourneaux, forges et aciéries du Chili (1913-1931),
des Forges et aciéries de Pantin (juillet 1913),
scrutateur à l'assemblée générale du [Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie](#) (mai 1915),
du Chlore liquide (groupe Gillet) à Pont-de-Claix (septembre 1915),
de la Société immobilière du Square Lamartine, Paris (déc. 1915),
de l'[Union financière pour la construction au Maroc](#) (ca 1916).
des Produits du « Lion Noir » (Établissements Fernand George)(avril 1917-1928),
de la Société anonyme immobilière, Paris, 91, rue de Monceau (sept. 1917-fév. 1923),
1/2

2/2

de la Société du four vertical continu (janvier 1918),
de la Compagnie française Thomson-Houston (avril 1918),
de la Société des Forges et ateliers de Nantes (janvier 1919),
de la Société des Anciens Établissements Marinoni : machines d'imprimerie (mai 1919),
de L'Art du Bronze, Paris (oct. 1919),
de la [Banque transatlantique](#) (ca 1920),
de la Société commerciale des hydrocarbures et produits industriels (mars 1920),
de la Société des Grands Magasins Jones, Paris (fév. 1921),
des Parfums Rallet à Cannes-La Bocca (ca 1923),
de la Société des mines de bitume et d'asphalte du Centre (SMAC)(ca 1923)
et des [Graphites de la Sahanavo](#) (1927).

Parmi les 200 plus gros actionnaires de la Banque de France.

Chevalier (14 juillet 1899), puis officier (31 juillet 1921) de la Légion d'honneur.
Membre de l'Union artistique (janvier 1912).
Président de la Société de l'Art et des artistes.
Décédé à Paris, le 22 novembre 1931.

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 31 décembre 1893)

M. J[oseph] Faure, ingénieur civil, demande l'extension du périmètre de la mine de Khanguet-Kef-Tout, située dans le contrôle civil de Béja. Le périmètre embrasserait désormais une surface de 1.086 km².

Concession de Kanguet-Kef-Tout
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 17 janvier 1897)

Cette mine a été concédée à M. Faure par décret du 6 février 1889 ; elle est située à une trentaine de kilomètres au nord de Béja sur la route qui reliera cette ville à Tabarka et qui est actuellement terminée entre Béja et la mine. Le périmètre, de la concession embrasse 1.086 hectares.

Cette mine et toutes celles qui nous restent à examiner sont en pleine exploitation, dans les limites que permettent à la fois la cherté des transports, les difficultés de recrutement des ouvriers et, surtout, la nature spéciale du minerai de zinc qui se présente par amas essentiellement irréguliers.

L'exploitation de Kanguet-kef-Tout se fait à ciel ouvert ou en souterrain à l'aide de tranchées et de galeries. Les travaux souterrains présentent de grandes irrégularités, et, par suite, quelques difficultés, à raison des formes tourmentées des amas : leur profondeur ne dépasse pas 23 mètres.

Le nombre des ouvriers employés à l'intérieur est de cinquante environ.

Le minerai ne subit pas de préparation mécanique ; il est trié à la main et classé en deux catégories : roches et terres calaminaires.

La roche, après avoir été concassée, est seule calcinée dans des fours à cuve analogues aux fours à chaux. Le combustible employé est le charbon de bois provenant des forêts de la région.

Les transports s'effectuent : à l'intérieur de la mine, à la brouette ; à l'extérieur, du chantier aux fours, par un Decauville. À la sortie du four, la calamine calcinée est mise en sacs de 50 à 60 kg et transportée à dos de chameaux, de mulets ou de bourricots, à la gare de Béja. Les transports bénéficient de tarifs spéciaux par voie ferrée entre ce point et le port de Tunis.

De la mine au chemin de fer, les transports devaient, jusqu'à ce jour, s'effectuer par temps sec. Ils sont maintenant possibles en tout temps, et la substitution du roulage au portage permettra de réaliser une économie de 2 à 3 francs par tonne.

La production annuelle de la mine est de 3.000 à 4.000 tonnes de minerai d'excellente qualité, pouvant valoir 100 francs, en moyenne, sur le marché d'Anvers.

CONVOCATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
(La Cote de la Bourse et de la Banque, 8 et 11 février 1899)

13 février, 3 h., constitutive. — Société minière du Kanguet (Tunisie). — 29, rue Claude-Vellefaux, Paris. — *Petites Affiches*, 8.

(Les Archives commerciales de la France, 25 mars 1899)

Paris. — Formation. — Société anonyme dite SOCIÉTÉ MINIÈRE DU KANGUET (Tunisie), 238, fg St-Honoré. — 30 ans. — 4.000.000 de fr. — 23 fév. 99. — *Petites Affiches*.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU KANGUET (TUNISIE)

Société anonyme

Constituée suivant acte reçu par M^e Delapalme, notaire à Paris, le 6 février 1899

Capital social : quatre millions de fr.
divisé en 8.000 actions de 500 fr. chacune

ACTION ABONNEMENT SEINE
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.

ACTIONS SOCIÉTÉ MINIÈRE
DU KANGUET (TUNISIE)
Remboursement de 50 francs
sur capital
Décision de l'assemblée
générale de juin 1913

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU KANGUET
en liquidation

Remboursement de 25 francs par action
(Décision du conseil de liquidation
du 2 octobre 1931).

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU KANGUET
en liquidation

Remboursement de 25 francs par action
(Décision du conseil de liquidation
du 16 novembre 1931).

Siège social à Paris

ACTION DE CINQ CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Paris, le 15 avril 1899

Un administrateur (à gauche) : Maurice Wilmotte
Un administrateur (à droite) : Joseph Faure
Imprimerie G. Richard, 7, rue Cadet, à Paris

Édouard Albert de BONDELI, administrateur

Né à Trieste, le 16 déc. 1859.

Fils d'Édouard Frédéric de Bondeli (1860-1910), administrateur de la Banque fédérale de Zurich (1893), et d'Adèle Isolina Czeicke.

Marié à Paris, en 1888, avec Louise-Auguste-Charlotte Herpin, sœur de Charlie Herpin, fondé de pouvoirs à la direction du Crédit lyonnais, mpf 1916. Dont Mireille (1889-1936) (M^{me} Henri de Biéville, associé et fondé de pouvoirs d'agent de change), Simone (1890-1961)(M^{me} Sigismond de Charrière de Sévery), Antoinette (1895)(M^{me} Marc Bitterlin), Elsa (1897-1965), Albert (1901-1970)(marié en 1944 à Jacqueline Hugler) et Édouard (1899-1962), administrateur de la [Compagnie coloniale de distribution d'énergie électrique](#).

Débuts à la Banque de Paris et des Pays-Bas, puis au Crédit lyonnais : chef de service (1887), sous-directeur, directeur (1899). Son représentant dans les sociétés suivantes :

Société industrielle de produits chimiques (1896),

Compagnie générale d'électro-chimie (1898),

Société minière du Kanguet (1899),

[Société minière de Fedj-Asséne](#) (Tunisie)(1900),

[Compagnie industrielle et minière des cuivres d'Algérie](#) (1902),

Mines du Djebel Ressas (1905),

Mines de Guelma (1905),

[Compagnie minière du Djendli](#) (jan. 1906),

Mines de l'Eyrieux (Ardèche)(juillet 1906),

actionnaire de la Compagnie des Mines de cuivre de San Platón (Espagne)(oct. 1906) et administrateur de [Djebel-Djerissa](#) (1907).

Propriétaire du domaine de Nefate exploité par la [Société des mines de Fedj-el-Adoum](#).

Chevalier de la Légion d'honneur (MAE)(JORF, 9 août 1901).

Membre du cercle de l'Union artistique (1908).

Décédé à Paris XVI^e, le 8 déc. 1910.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU KANGUET (TUNISIE)

Constitution

(*La Cote de la Bourse et de la Banque*, 18 septembre 1899)

Suivant acte sous signatures privées en date à Paris du 6 février 1899, dont l'un des doubles originaux est annexé à la minute d'un acte reçu par M^e Pierre Delapalme, notaire à Paris, le même jour : M. Étienne Siry, propriétaire, demeurant à Paris, rue Galilée, n^o 11 (ancien 9), et M. Joseph Faure, ingénieur civil des Mines, demeurant à Paris, avenue Henri-Martin, n^o 94, ont établi les statuts d'une société anonyme, desquels statuts il a été extrait ce qui suit :

Il est formé une société anonyme, qui existera entre les propriétaires des actions ci-après créées, et sera régie par les lois des 24 juillet 1857 et 1^{er} août 1893.

Cette société prend la dénomination de Société minière du Kanguet (Tunisie).

Elle a pour objet :

1° L'exploitation des mines métalliques et principalement l'exploitation du gisement de plomb, zinc et métaux connexes dit du Kanguet-el-Tout, situé en Tunisie, et dont la concession est apportée à la Société ;

2° Le traitement, par tous procédés, des minéraux extraits et le commerce de tous minéraux ;

3° La construction, la location ou l'acquisition de toutes usines nécessaires au traitement des minéraux ;

4° L'obtention de toutes concessions de mines en Tunisie ou autres pays; l'aliénation ou l'exploitation de ces mines ;

5° La prise de tous intérêts et de toutes participations sous toutes formes dans des entreprises analogues ;

6° Et d'une manière générale toutes opérations commerciales, agricoles et industrielles se rattachant à l'exploitation du sol ou du sous-sol, dont la société pourra être propriétaire, locataire ou cessionnaire.

Le siège social est à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 238.

La durée de la société est fixée à 30 années, à compter du jour de sa constitution définitive.

En sa qualité d'apporteur, il est attribué à M. Faure : 2.960 actions entièrement libérées de la présente société ; et une somme de 2.020.000 fr., en espèces, qui sera prise sur le capital social et sera versée.

Le fonds social est fixé à 4.000.000 de francs et divisé en 8.000 actions de 500 francs chacune. Sur ces actions : 2.960 actions entièrement libérées, ont été attribuées à M. Faure. Les 5.040 actions de surplus sont entièrement souscrites et libérées de moitié.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé : 5 % pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi ; la somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties. Sur l'excédent, il sera encore prélevé : 20 % destinés à la création d'un fonds de prévoyance ; 10 % attribués au conseil d'administration ; enfin, le surplus sera mis à la disposition de l'assemblée générale qui statuera sur la répartition ou l'affectation proposée par le conseil d'administration.

Ont été nommés administrateurs : MM. Joseph Faure, ingénieur civil des Mines, demeurant à Paris, avenue Henri-Martin, 94 ; Édouard Hunebelle, rentier, demeurant à Paris, rue Crevaux, 6 ; Alphonse-Jean Frager, ingénieur, demeurant à Paris, boulevard Saint-Germain, 129 ; Maurice Wilmotte¹, ingénieur, demeurant à Paris, rue du Faubourg Saint-Honoré, 238 ; Victor Blanchard, père, banquier, demeurant à Bordeaux, allée de Chartres, 15 bis ; Jean-Émile-Arthur Barbary de Langlade, ingénieur, demeurant à Bordeaux, place Richelieu, 2 ; Charles-Gaston Maugras, rentier, demeurant à Paris, avenue du Trocadéro, 44 ; le baron Édouard de Bondeli, sous-directeur au Crédit Lyonnais, demeurant à Paris, avenue Henri-Martin, 36 ; Anatole Foiret, industriel, demeurant à Paris, rue Claude-Vellefaux, 31 ; et Étienne Siry, propriétaire. — *Petites Affiches*, 22/3/1899.

Verdier (Jean) : directeur des Mines du Kanguet (1899-1913), puis administrateur-directeur général des mines de Bou-Jaber (1913-1922). Voir [encadré](#).

DÉCISIONS ET AVIS DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES AGENTS DE CHANGE

¹ Maurice Wilmotte : ingénieur, co-fondateur de la Société auxiliaire des mines (1905), relais français de la Metallgesellschaft, administrateur de la Société des mines du Djebel-Ressas, des Mines de Guelma, de la Société du Djebel-Sidii (1907), de la Société anonyme pour la construction du matériel de chemins de fer (1907), des Mines de l'Eyrieux, de la Société d'exploitations minières en Serbie, président de la Compagnie minière du Djendli...

(*La Cote de la Bourse et de la Banque*, 4 octobre 1899)

À partir du 4 octobre, les 5.000 actions, n°s 2961 à 8000, de la Société minière du Kanguet (Tunisie) seront admises aux négociations de la Bourse, au comptant, à la deuxième partie du Bulletin de la Cote.

5.040 actions de 500 fr., émises au pair, entièrement libérées et au porteur, faisant partie des 8.000 actions dont se compose le capital de ladite société. Jouissance 28 février 1899 (coupon n° 1 attaché).

Siège social à Paris, rue Delaborde, 13.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU KANGUET (TUNISIE)

(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 13 avril 1901)

Les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 12 mars dernier. Il leur a été rendu compte, par le conseil d'administration des opérations qui ont été traitées pendant l'exercice clos le 31 novembre 1900 et qui ont produit une somme de 500.522 fr. 84 de bénéfices.

Ces résultats, en outre qu'ils ont permis d'attribuer à la réserve extraordinaire, 112.847 fr. 64 ont autorisé la répartition d'un dividende de 35 fr. par action.

En ce qui concerne l'exploitation de la société, il y a lieu de noter que pendant l'exercice 1900, la production de calamine calcinée et de minerai de plomb a été de 9.869 tonnes.

Les ventes ont été de 9.775 tonnes atteignant une valeur de 1.243.663 fr. 62. D'autre part, les travaux de recherches et d'aménagement se sont élevés à la somme de 33.412 fr. 15 qui ont été compris dans les chapitres de l'exploitation. En outre, pour la construction de fours et l'achat de matériel, la société a dépensé 27.040 fr. 75.

Le solde du compte exploitation fait ressortir une somme de 587.893 fr. 35 de bénéfices bruts et le stock de minerai à la mine est de 3.579 tonnes contre 3.496 tonnes en 1899.

La situation financière de la société apparaît au bilan, arrêté au 31 décembre 1900, dans de bonnes conditions. Les disponibilités sont de 515.997 fr. 99 ; les débiteurs divers de 285.184 fr. 51. Les approvisionnements sont peu élevés et la valeur des stocks de minerai est de 143.144 fr. 15.

Au passif, les amortissements s'élèvent au total de 113.945 fr. 34 ; la réserve légale a 8.679 fr. 94 et le fonds de prévoyance à 5.993 fr. 35. Les créanciers divers ne sont que de 73.395 fr. 12.

L'assemblée a approuvé les comptes qui lui ont été soumis et fixé le dividende à 35 fr. par action. Elle a réélu MM. de Langlade et [Édouard] Hunebelle² administrateurs et nommé commissaires des comptes MM. de Sédières³ et Chollet⁴.

(*Le Journal des mines*, 29 novembre 1903)

La Société minière du Kanguet progresse à 540 fr. Depuis le 24 novembre, présent mois, les actions de la Société minière du Kanguet, qui étaient inscrites à la deuxième partie du *Bulletin de la cote*, sont admises à la première partie dudit *Bulletin*, au comptant.

Société minière du Kanguet
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 mars 1904)
(*Gil Blas*, 5 mars 1904)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société minière de Kanguet (Tunisie), a eu lieu le 3 mars, sous la présidence de M. É[tiennne] Siry [adm.-dir. de la Cie des compteurs et co-fondateur de la Thomson-Houston], président du conseil.

Après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires, elle a approuvé, tels qu'ils lui étaient présentés, les a approuvé, l'exercice 1903, se soldant par un bénéfice de 346.442 fr. 11 — contre 260.280 fr. pour l'exercice précédent — et fixé le dividende y afférent à 25 fr. par action, comme l'année dernière.

Un acompte de 12 fr. 50 ayant été payé en octobre, le solde de 12 fr. 50 sera mis en paiement à partir du 15 avril prochain, à raison de 12 fr. nets par action nominative, et de 11 fr. 70 par action au porteur.

L'assemblée a réélu MM. Siry et de Bondeli⁵, administrateurs sortants, et renouvelé, pour l'exercice en cours, les pouvoirs des commissaires des comptes, MM. Chollet et de Sédières.

Société minière du Kanguet

² Il ne s'agit pas de Jules Hunebelle (né en 1860-mort au début des années 1930) — qu'on retrouve en 1909 aux Mines de Sigiri (Guinée), en 1910 à la Caisse hypothécaire canadienne, en 1928 à la Carbonia, de Pont-à-Venin...— mais bien de son frère aîné Édouard (1854-1930), viticulteur, maire, conseiller général de Staouéli (Algérie), futur président de la Chambre d'agriculture d'Alger, futur administrateur de la Tourakom au Laos (groupe Faure), de la Compagnie des minerais de France (1911), de la calamiteuse Compagnie générale des tabacs*, fondateur des Comptoirs d'achat des blés durs algériens, dont un fils, André, le futur cinéaste, épousa en première noces en 1919 Lucie Faure.

³ M. de Sédières : probablement le vice-président des Mines de houille d'Ahu (1888-1911). Ne fait-il qu'un avec le Roger de Sédières qui repréSENTA le Crédit foncier de France à Alexandrie (1878), fut censeur du Crédit foncier égyptien (1880), puis attaché à la Banque d'escompte du baron de Soubeyran (1885), impliquée dans l'établissement précédent ?

⁴ Léopold Chollet (1846-1919), ingénieur ECP, professeur à Centrale, administrateur délégué de la Cie française des mines du Sunium et ingénieur conseil de la Société des mines de fer de Grammatico, en Grèce. Administrateur de la Société pour la location et la vente des compteurs (1901). Vieille connaissance de MM. Foiret et Siry avec qui il avait fondé en 1885 la Cie française de ventilation.

⁵ Édouard de Bondeli (1859-1910) : d'origine suisse, directeur du Crédit lyonnais, administrateur des Mines de l'Eyrieux, du Kanguet, du Djebel-Ressas, du Djendli, des Cuivres d'Algérie, gros actionnaire des Mines de cuivre de San Platon (Espagne)...

(*Le Journal des finances*, 5 mars 1904)

Le dividende pour l'exercice 1903 est fixé à la somme de 25 francs par action, comme précédemment.

Société minière du Kanguet
(*Le Journal des finances*, 19 mars 1904)

Le coupon n° 9 sera payé à partir du 15 avril, à raison de 12 francs net par action nominative et 11 fr. 70 net par action au porteur.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU KANGUET
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 avril 1904)

La Société minière du Kanguet est de constitution toute récente, puisque sa création ne remonte qu'à 1899. Elle exploite en Tunisie un gisement de plomb et zinc, situé sur le territoire des Andouls, à proximité de Kanguet-el-Touk, et dont la concession avait été accordée à M. Faure. Ce gisement, qui occupe une superficie d'environ 1.086 hectares, était en pleine exploitation lorsque la Société actuelle le racheta.

Le capital social fut fixé à 6 millions de francs et servit en majeure partie à rémunérer les apports de M. Faure. Celui-ci reçut, en effet, 2.960 actions de 600 francs, entièrement libérées, et une somme de 2.020.000 francs en espèces, soit au total 3 millions 1/2. Il restait donc 500.000 francs du capital de fondation pour parfaire les installations et constituer le fonds de roulement.

À première vue, on pourrait être tenté de trouver ces apports un peu exagérés, car, en général, l'apport d'une concession consiste tout simplement en des avantages purement nominaux, tels que le droit d'exploitation. En fait, dans le cas actuel, il n'y a point eu de majoration, puisque la mine était en pleine exploitation et que, dès son entrée en possession, la Société réalisait des bénéfices suffisants pour assurer une rémunération convenable à ses actions.

D'ailleurs, la composition du conseil d'administration suffirait à elle seule à indiquer que l'affaire a été, dès son début, mûrement étudiée, et que rien n'a dû être laissé au hasard. Sur les dix membres de ce conseil, on compte, en effet, sept ingénieurs parmi lesquels MM. Siry et Foiret, de la Thomson-Houston ; M. Frager, de la Compagnie des Compteurs à gaz ; l'élément financier est représenté par MM. Blanchard, banquier, et de Bondeli, du Crédit Lyonnais.

Les mines du Kanguet produisent de la galène (sulfure de plomb) et de la calamine (carbonate de zinc). La Société ne possède pas d'installation pour le traitement complet de ces minerais ; elle se contente de calciner la calamine. Dernièrement, elle a installé une laverie qui lui permettra de traiter les terres calamineuses et plombeuses et de fournir des produits marchands plus soignés et, par conséquent, d'une vente plus facile.

Voici quels ont été les résultats d'exploitation depuis l'origine :

Ex.	Extraction	Ventes	Recettes totales	Recette par tonne
	Tonnes	Tonnes	Francs	Francs

1899	7.013	—	—	—
1900	9.859	9.775	1.244.000	127
1901	7.619	4.133	438.000	105
1902	6.254	5.752	666.000	116

Si l'on se reporte aux chiffres de l'extraction, on constate une diminution depuis 1900, mais le conseil déclare expressément dans ses rapports que, en 1901, il a jugé inutile de pousser la production, en présence de la baisse des prix de vente et que, en 1902, l'extraction réelle a été très supérieure au chiffre de 6.251 tonnes, car on n'a pas tenu compte d'une quantité importante de terres et déblais anciens qui devront passer à la laverie.

Les comptes d'exploitation des 3 derniers exercices sont résumés ci-dessous (fr.) :

Ex.	Recettes	Dépenses	Bénéf. brut	Dépenses/recettes
1900	1.244.000	656.000	588.000	52 %
1901	438.000	158.009	280.000	36 %
1902	666.000	318.000	348.009	47 %

Si l'on rapporte ces résultats à la tonne de minerai, on trouve les chiffres suivants (fr.) :

	Prix de vente	Prix de revient	Bénéfices
1900	127	67	60
1901	105	38	67
1902	116	51	65

Les chiffres de 1901 sont sans doute un peu optimistes, car il faudrait tenir compte du minerai mis en stock.

Mais ce qu'il faut considérer comme un fait acquis, c'est que le prix de revient doit osciller entre 60 et 65 francs la tonne.

Les prix de vente dépendent évidemment des cours des métaux ; nous avons rapproché, dans le tableau suivant, ces différents éléments (fr.) :

Ex.	Cours moyen du plomb	Cours moyen du zinc	Prix de vente moyen des minerais
	les 100 kg	les 100 kg	la tonne
1900	47 80	56 29	127
1901	36 83	47 69	105
1902	33 08	49 80	116

On voit que le relèvement des cours du zinc a eu pour la société, en 1902, une influence qui a contrebalancé la baisse du plomb.

En 1903, les cours ont été les suivants (fr.) :

Plomb	34 35
Zinc	57 02

Le relèvement a été sensible surtout pour le zinc qui a dépassé le cours moyen de 1900. Il n'est donc pas douteux que la société ait pu profiter largement de cette amélioration, d'autant plus qu'elle avait accumulé des stocks importants, en prévision de la hausse.

Voici comment se présentent les comptes de profits et pertes depuis l'origine (en 1.000 francs) :

Ex.	Bénéf. d'exploitation	Produits divers	Bénéf. total	Frais généraux et divers	Bénéfices distribuables	Amortissement et réserves	Divid. et tantièmes
1899	320	4	324	64	260	101	159

1900	588	20	608	80	528	220	307
1901	280	11	291	72	219	16	200
1902	348	16	364	72	292	78	205

Si l'on compare le montant des bénéfices distribués à celui des bénéfices réalisés, on trouve que, pour ces quatre années, la répartition moyenne a été de 67 %. C'est un taux qui serait peut-être exagéré pour une société qui en est à ses débuts, s'il n'existe pas par ailleurs des réserves latentes fort importantes. Ces réserves, ce sont les stocks. Nous avons dit qu'en 1902, la société avait mis en stock une grosse partie de son extraction, et, suivant la déclaration du conseil, elle n'a vendu que la quantité de minerai suffisante pour assurer un dividende de 5 % aux actionnaires. Le surplus a été porté en stock et a été évalué au prix de revient. Or, au 31 décembre 1902, il y avait ainsi 7.567 tonnes de minerai en réserve, qui figuraient au bilan pour 357.000 francs, soit à 51 francs par tonne. D'après le cours du plomb et du zinc au 31 décembre 1903, il est certain que ce minerai pourrait être vendu 130 francs la tonne, soit un écart de 79 francs avec le prix d'inventaire. La réserve latente, représentée par les stocks, atteignait donc 598.000 francs.

Le bilan résumé au 31 décembre 1902 était le suivant (fr.) :

ACTIF	
Immobilisations	3.720.000
Approvisionnements	62.000
Stocks	357.000
Portefeuille	221.000
Espèces en caisse et banques	84.000
Débiteurs	128.000
Acompte sur dividende	100.000
Total	4.682.000
PASSIF	
Capital	4.000.000
Réserves	218.000
Amortissements	119.000
Créditeurs	62.000
Profits et pertes	283.000
Total	4.682.000

La situation de trésorerie se soldait par un excédent de 381.009 fr. des disponibilités sur les éligibilités ; elle était parfaitement saine.

Quant à la situation financière, elle est satisfaisante. Nous avons dit précédemment que les stocks constituaient une réserve latente de 598.000 fr. ; quant au portefeuille, dont la composition est inconnue, il présentait, d'après le rapport du conseil, une plus-value de 11.000 fr., par rapport à son prix d'inventaire, si l'on se basait sur les cours du 31 décembre 1902.

Après quatre années d'exercice, le total des réserves et des amortissements portés au bilan s'élevait à 337.000 fr. ; c'est un résultat qui dénoté une gestion sérieuse et avisée.

En somme, à la fin de 1902, la situation de la société était vraiment bonne et nous ne doutons pas qu'elle ne se soit encore améliorée en 1903, à la faveur de la hausse des métaux. On ne saurait évidemment préjuger du dividende qui sera proposé dans un mois aux actionnaires, mais il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'il fût au moins égal à celui de l'exercice 1902, qui avait été de 35 fr.

En résumé, la Société minière du Kanguet se trouve actuellement dans une excellente situation financière et industrielle, et son action nous semble, aux cours actuels, un titre assez intéressant. Le seul point sur lequel nous n'avons pas de renseignements précis est la richesse du gisement, mais la compétence technique et financière des administrateurs de la société constitue, croyons-nous, la meilleure des garanties.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU KANGUET (Tunisie)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 mai 1904)

Les bénéfices disponibles, pour l'exercice 1903, de la Société minière du Kanguet, qui exploite en Tunisie des mines de zinc et de plomb, se sont élevés à 356.552 fr. 11 contre 282.656 fr. 06 précédemment, ainsi qu'il ressort de la comparaison suivante des deux derniers comptes de Profits et Pertes :

	1902	1903
CHARGES		
Frais généraux et d'administration	81.081 40	79.834 50
Assurance	801 90	265 30
Total des charges	<u>81.883 30</u>	<u>80.099 80</u>
PRODUITS		
Bénéfices d'exploitation	347.992 40	411.114 10
Intérêts et divers	13.471 51	15.527 81
Total des produits	<u>361.563 81</u>	<u>426.541 91</u>
Rappel des charges	81.883 30	80.099 80
Bénéfices nets	279.580 51	346 552 11
Report de l'exercice précédent	3.065 55	—
Solde disponible	282.646 06	346.552 11
Augmentation en 1903	63.796 05	

Le dividende, maintenu à 25 fr. par action, a donné lieu à la répartition suivante des bénéfices :

	1902	1903
Réserve légale	13.014 05	15.822 20
Réserve extraordinaire	33.086 86	70.435 56
Fonds de prévoyance	9.453 35	20.124 50
Amortissements	22.365 30	29.997 95
Dividende de 25 fr. sur 8.000 actions	200.00000	200.000 00
Tantièmes	4.726 50	10.062 00
Total égal au solde disponible	282 646 06	346.552 11

Le stock de minerai au 31 décembre 1902 était de (tonnes) 7.567

Il a été produit en 1903 5.192

Soit un total vendable pour 1903 de 13.759

Les ventes ont porté sur 5.172

Le stock au 31 décembre 1903 est donc de 8.587

et figure pour 585.000 fr. (prix de revient), au bilan à cette date. En 1902 il avait été produit 6.255 tonnes et vendu 5.752 tonnes. Le produit des ventes en 1903 a été de 598.263 fr. 80, contre 665.633 fr. 55 précédemment.

Société minière du Kanguet
(*Le Journal des débats*, 24 février 1905)

Nous apprenons que le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale de répartir de la façon suivante les bénéfices de l'année dernière, qui ont atteint 603.565 fr. 83

Aux actionnaires 30 fr. par action	240.000
Aux amortissements	175.000
Aux réserves	167.000

Le solde étant reporté à nouveau, tous les frais de premier établissement d'installation, de matériel, en un mot tout ce qui est amortissable se trouvera ainsi amorti, et les réserves sans affectation seront portées à 547.000 fr.

La situation de la Société est donc des plus satisfaisantes, et si l'on pouvait faire un reproche aux administrateurs, ce serait de montrer un excès de prudence dans la fixation du chiffre du dividende. Mais si les bénéfices se maintiennent au même niveau pour l'exercice en cours, la question du remboursement d'un cinquième des actions pourra être examinée l'année prochaine.

La Société minière du Kanguet a été constituée en 1899 au capital de 4 millions. Dès le premier exercice, elle a pu distribuer un dividende de 17 fr. 10 ; le dividende a été pour 1900 de 35 fr. et de 25 fr. de 1901 à 1903.

Société minière du Kanguet
(*Le Journal des finances*, 4 mars 1905)

Les actionnaires sont convoqués pour le 11 mars, en assemblée ordinaire.

Il leur sera proposé d'affecter fr. 167.000 aux réserves, fr. 175.000 aux amortissements et fr. 240.000 au dividende, qui sera de fr. 30 par action, contre fr. 25 l'an dernier.

Société minière du Kanguet
(*Le Journal des chemins de fer*, 11 mars 1905, p. 184)

Les actionnaires de la Société minière du Kanguet (Tunisie), réunis le 4 mars en assemblée générale ordinaire ont approuvé les comptes de l'exercice écoulé qui se sont soldés par un bénéfice de 603.366 fr. et fixé le dividende à 30 fr. par action, contre 25 fr. distribués pour l'année précédente. Un acompte de 12 fr. 50 ayant été déjà réparti, le solde de 17 fr. 50 sera mis en paiement à partir du 15 avril prochain.

Le Kanguet
(*Le Journal des finances*, 18 mars 1905)

L'assemblée générale du 11 mars a fixé à fr. 30 par action le dividende de 1904, qui sera mis en paiement, déduction faite d'un acompte de fr. 12 50, à partir du 15 avril.

Société minière du Kanguet
(*Le Journal des finances*, 1^{er} avril 1905)

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 11 mars.

I. — Les ventes de la société ont porté, en 1904, sur 8.452. tonnes de zinc, avant produit fr. 1.116.374 30 contre 5.172 tonnes en 1903, pour fr. 598.263 80. La hausse du zinc a contribué plus encore que l'augmentation des ventes à la plus-value des recettes.

Le stock de minerai, au 31 décembre dernier, était de 5.268 tonnes contre 8.587 tonnes à la fin de 1903.

II. — Les bénéfices nets de 1904 ont été de fr. 603.565 83, en augmentation de fr. 257.123 92 sur ceux de 1903, qui étaient de fr. 346.441 91.

III. — Le solde disponible des deux derniers exercices a été réparti de la façon suivante :

1903	1904	
200.000	240.000	Dividende
10.062	20.685	Tantièmes
29.997,75	175.301,45	Amortissements
106.382,16	167.579,38	Réserves
346.441,91	603.565,83	Total

Le dividende a été ainsi fixé à fr. 30, contre fr. 25 l'année dernière.

IV — La Compagnie procède à l'achat d'un matériel complet de transports, qui lui procurera une grande économie.

Valeurs plombifères
(*Le Journal des finances*, 21 octobre 1905)

Le plomb vient de dépasser le cours de £ 15 la tonne. Il était à £10 environ en 1895 et à un peu moins de £ 11, en moyenne, il y a trois ans.

Cette hausse donne aux valeurs plombifères inscrites à notre Cote un regain d'actualité et devra, à plus ou moins brève échéance, avoir sa répercussion sur leurs cours.

1° — Je note qu'en ces dix dernières années le plomb a valu, en 1900, jusqu'à £ 17 3/16 la tonne en moyenne.

2° — Je note aussi que, durant la même période, la consommation a suivi une progression constante, passant de 657.000 tonnes en 1895 à 938.000 tonnes en 1904.

3° — Actuellement, production et consommation s'équilibrent à peu près, avec une légère différence en faveur de la consommation, ce qui ne peut que contribuer à raffermir les prix du métal.

Fait digne de remarque : c'est par périodes quinquennales que se produit la dépression ou le relèvement des cours du plomb. Actuellement, on en est à la période ascendante, commencée en 1903.

Valeurs plombifères négociées à la Bourse de Paris sont les suivantes : Malfidano, Aguilas, Balia Karaïdin, Kanguet, Escombrera, Peñarroya, Kassandra. Il serait trop long d'entrer, ici, dans des détails sur chacune d'elles.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 novembre 1905)

M. Vergues, Jean (Douai 1901) a été nommé chef de service au mines de Kanguet-Kef-Tout, par Béjà (Tunisie).

Société minière du Kanguet
(*Le Journal des finances*, 18 novembre 1905)

J'ai cité le Kanguet (Algérie-Tunisie) parmi les valeurs plombifères que la hausse du plomb rendait intéressantes.

Cette affaire, toute jeune encore, puisque sa création ne remonte qu'à 1899, a eu des débuts particulièrement heureux et brillants.

De 17 fr. 50, ses dividendes se sont élevés jusqu'à 35 francs.

Elle n'exploite pas que du plomb, elle a aussi du mineraï de zinc (calamine). Or, les prix, de ces deux métaux sont en hausse sensible.

Le plomb, dont le prix moyen en 1904 n'a guère dépassé £ 12, vaut actuellement £ 15 11/16.

Le zinc se tient à £ 28 1/2, contre £ 24 1/4 l'an dernier, à pareille époque.

Les bénéfices de la société pour l'exercice en cours, seront donc, incontestablement, supérieurs à ceux de 1904.

Je ne dis pas que le dividende sera augmenté, le conseil ayant, paraît-il, l'intention de profiter de la situation favorable actuelle pour pousser les travaux de développement. Mais tout ce qui sera fait dans ce sens aura, tôt ou tard, sa répercussion sur les résultats, et il en ressortira un bénéfice pour les actionnaires.

Je conseille donc de mettre en portefeuille l'action Kanguet. Sur son cours actuel de 800 et sur la base du dernier dividende de 30 francs, elle se capitalise à 3,75 % brut.

Ce n'est pas très attrayant, sans doute, mais on doit prévoir de plus substantielles répartitions et des cours plus élevés.

Société minière du Kanguet (Tunisie)
(*Recueil financier belge*, 1906)

Siège social : Paris, 13, rue Delaborde

MM. Étienne Siry, président ;
Maurice Wilmotte, administrateur délégué ;
Victor Blanchard, père, administrateur ;
Baron E. de Bondeli, administrateur ;
Joseph Faure, administrateur ;
A. Foiret, administrateur ;
A[iphonse] Frager [administrateur-directeur de la Cie des compteurs], administrateur ;
Ed. Hunebelle, administrateur ;
Gaston Maugras, administrateur ;
Antoine Aubaret, administrateur.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU KANGUET (Tunisie)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 mars 1906)

Les procédés d'exploitation employés par la Société minière du Kanguet (Tunisie) sont actuellement en pleine période de transformation, la société ayant, en effet, procédé pendant l'exercice écoulé, à l'aménagement de l'extraction en carrière qui doit venir s'ajouter à l'extraction pratiquée en galerie, et si l'exercice, en cours et les suivants doivent bénéficier des améliorations pratiquées, il n'en est pas moins vrai que les frais extraordinaires, occasionnés par les travaux et qui ont été portés au compte de profits et pertes, ont eu une influence sensible sur les bénéfices ; ces derniers s'élèvent en effet à 507.575 75 contre 606.566 63, en 1904.

Le conseil proposera néanmoins à l'assemblée convoquée pour le 3 avril de maintenir le dividende à 30 fr. par action, ce qui nécessite 240.000 francs ; une somme de 61.466 95 sera consacrée à l'amortissement du matériel, des immeubles et du compte « écurie » ; et, après dotation des réserves statutaires, il resterait 116.662 30 à affecter à la réserve extraordinaire.

Le bilan au 31 décembre 1905, qui sera soumis à l'approbation des actionnaires, s'établit comme suit :

ACTIF	
Mines	3.500 000
Premier établissement : montant des dépenses, 38.111 fr. 30, amortis moins un franc	1

Route Aïn-Roumi, montant des dépenses, 2.768 fr. 90, amortis moins un franc	1
Matériel ; montant des dépenses, 111.568 francs 47 dont 84.467 fr. d'amortissements à déduire	27.100 95
Mobilier; montant des dépenses, 5.548 f francs 50 amortis moins un franc	1
Immeubles ; montant des dépenses, ; 35 679 fr. 52, dont 31.846 fr. 22, à déduire	3.833 30
Laverie-construction ; montant des dépenses, 155.075 75 amortis, moins 1 fr.	1
Écurie ; montant des dépenses, 59.659 fr. 55, dont 29.123 fr. 85 à déduire	30 535 70
Approvisionnements	27.738 25
Magasins des vivres	4.866 30
Portefeuille	473.827 70
Stock de minerai	608.452 60
Caisses et banques	257.398 90
Débiteurs divers	100.875 65
Acompte sur dividende	100.000 00
	<u>5.134.633 35</u>
Capital	4.000.000 00
Réserve légale	94.643 19
Fonds de prévoyance	132.040 70
Réserve extraordinaire	321.165 99
Créanciers divers	79.208 22
Profits et pertes	507 575 25
	<u>5.134.633 35</u>

Le Kanguet
(*Le Journal des finances*, 28 avril 1906)

L'assemblée générale du 19 avril a approuvé les comptes de 1905 se soldant par un bénéfice de 507.505 fr., lequel, après un amortissement sur les dépenses de matériel et installations, laissé un solde disponible de 446.188 fr. Le dividende a été fixé à 30 fr. par action, comme l'an dernier.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU KANGUET (Tunisie)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 août 1906)

Il nous a fallu, après avoir, dans notre numéro du 20 mars dernier, analysé les comptes pour 1905 de la Société minière du Kanguet, nous borner, faute de place, à rendre compte en quelques lignes de l'assemblée du 19-avril. Celle-ci, on s'en souvient, a approuvé les comptes de l'exercice, et fixé le dividende à 30 fr. par action comme pour l'exercice précédent

On avait escompté, assez communément, une augmentation sérieuse des bénéfices et du dividende. Pour ce qui est du dividende, la compagnie avait remis les choses au point par une-communication publiée il y a plus de six mois et que nous avons reproduite dans notre revue du Comptant au. Parquet. Quant aux bénéfices, à ne

considérer que les soldes portés au compte profits et pertes, ils ont diminué, le bénéfice brut passant de 869 000 fr. en 1904 à 574.000 fr. pour 1905, le bénéfice net s'établissant à 507.575 25 pour l'exercice écoulé contre 603.565.83 en 1904.

Mais cette diminution n'est qu'apparente, ou, pour mieux dire, elle est due à l'importance exceptionnelle des sommes dépensées en travaux à la mine.

Le principal, parmi ces travaux, a été l'ouverture de grandes carrières qui ont pour but d'exploiter à ciel ouvert une partie des gisements de la société. On avait constaté qu'en dehors du filon principal, il y avait des parties de terres calaminaires et plombeuses qui échappaient à l'exploitation par galeries. Ces minerais, qui peuvent être traités utilement à la laverie, ne pouvaient être pris que par une exploitation à ciel ouvert.

Grâce aux cours élevés pratiqués sur les métaux pendant l'exercice, les frais occasionnés par ces travaux ont pu être, sans grand inconvénient, passés par prix de revient, celui-ci se trouvant augmenté de 25 fr. 99 par tonne ; l'ensemble des dépenses à la mine a dépassé de 159.799 fr. celles de l'année précédente.

Voici, sous ces réserves, comment se comparent les résultats des derniers exercices.

EXPLOITATION

	Extraction	Ventes	Recettes totales
	Tonnes		Francs
1900	9.859	9.775	1.244.000
1901	7.619	4.133	438 000
1902	6.254	5.752	666 000
1903	6.192	5 172	598.000
1904	5.133	8.452	1.116.374
1905	6.187	6.140	1.032.544

RÉSULTATS FINANCIERS (francs)

	Bénéfices d'exploitation	Bénéfices nets	Dividende par action
1900	588.000	528.000	35
1901	280.000	219.000	25
1902	348.000	292.000	25
1903	411.000	376.000	25
1904	669 000	603.000	30
1905	574.000	505.000	30

Le stock au 31 décembre 1904 était de T 5.268
Il a été extrait en cours d'exercice 6.187

Soit au total 11.455

Les ventes ont absorbé 6.140

Restait stock au 31 décembre 1903 5.313

dont 2.506 tonnes à la mine et 2.809 à Tunis, ou en cours de livraison.

*
* * *

La société a continué ses achats de charrettes et chevaux pour arriver à assurer par ses propres moyens ses services de transports, ce qui a occasionné une dépense de 30.534 fr. 70. De ce côté, le conseil d'administration n'a pas eu la main heureuse, puisque le prix du transport ramené à la tonne, a été supérieur de 85 centimes à celui de 1904. Cette augmentation est due à l'état déplorable de la route allant de la mine au chemin de fer. Cette route ne permet pas aux charrettes de passer avec des charges normales, et, par moments, elle ne se prête à aucun trafic. La société a une promesse formelle de l'administration, relativement à la réfection prochaine de cette route.

Les dépenses de matériel roulant, sort 30.534 fr. 78, ont été amorties sur les bénéfices de l'exercice, ainsi que 27.099 fr. 95 pour matériel, et 3.832 fr. 30 sur les immeubles.

Un acompte de 12 fr. 50 avait été payé avant l'assemblée, à valoir sur le dividende de 1905, le solde de 17 fr. 50 a été mis en paiement le 15 mai dernier.

M. Blanchard, administrateur sortant, a été réélu, et l'assemblée a prononcé le *quitus* de la gestion de M. de Langlade, administrateur décédé cours de l'exercice.

Le Kanguet
(*Le Journal des finances*, 29 septembre 1906)

En continuant la revue des valeurs plombifères de notre cote, je vois le Kanguet dont l'action à 785 fr. est un titre intéressant.

Encore jeune, cette société, qui n'a été constituée qu'en 1.899, a eu une production un peu irrégulière, mais des dividendes réguliers.

Exercices	Production (tonnes)	Bénéfices nets (fr.)	Dividendes (fr.)
1899	7.013	260.504	17 10
1900	9.859	537.563	35 00
1901	7.019	219.085	25 00
1902	6.254	282.646	25 00
1903	6.192	346.441	25 00
1904	5.133	603.506	30 00
1905	6.187	507.575	30 00

La réduction de l'extraction pour les années 1901 à 1904 a été volontaire, le Conseil ayant jugé inopportun d'accumuler les stocks pendant une période où les cours des métaux étaient en baisse.

La diminution des bénéfices, l'an dernier, malgré la hausse des prix de vente, est due :

- 1° À ce qu'en 1904 une partie des stocks avait été réalisée ;
2° À ce que les frais occasionnés par les travaux de préparation, comptés dans les prix d'exploitation, ont été supérieurs de 159.799 fr. à ceux de 1904.

Il est à peu près impossible d'apprécier quel sera l'effet de la hausse du plomb et du zinc sur les bénéfices du Kanguet, car cette société, qui produit ces deux métaux, n'indique pas dans quelle proportion chacun d'eux rentre dans sa production. Cependant, en tablant sur la hausse la moins forte, celle du zinc qui est d'environ 40 fr. et sur une production de 7.000 tonnes, il semble qu'on puisse s'attendre à une augmentation des bénéfices d'au moins 280.000 fr.

Le capital n'étant que de 4 millions représenté par 2.000 actions, le dividende est très élastique, puisque chaque augmentation de 5 fr. ne nécessite que 40.000 francs.

L'action Kanguet dont le cours escompte, d'ailleurs déjà, des répartitions bien supérieures à celle de 30 fr., payée depuis deux ans, semble donc encore susceptible de plus-value. Cependant, il faudrait tenir compte pour la capitalisation du prochain dividende du fait que dans les gisements de la Société, les minerais se présentent sous forme de poches, formation généralement facile à exploiter, mais peu durable et donnant souvent des surprises désagréables.

Rappelez-vous Bonnettes et Malines.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES Société minière du Kanguet (*Gil Blas*, 5 avril 1907)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société minière du Kanguet (Tunisie) a eu lieu le 2 avril, sous la présidence de M. Étienne Siry, président du conseil.

Des rapports présentés à l'assemblée, il résulte que le compte de profits et pertes et le bilan, après prélèvement sur les bénéfices bruts d'une somme de 54.007 fr. 35 consacrée à l'amortissement des comptes : « matériel, immeubles, écurie, laverie d'Aïn-Roumi », se soldent par un bénéfice de 383.342 fr. 85.

L'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° L'assemblée générale, ayant entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires, ratifie, sans réserves, les comptes tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration.

2° L'assemblée générale fixe le dividende à 30 francs par action. Un acompte de 12 fr. 50 ayant été distribué en octobre 1906, le coupon n° 15 est fixé comme suit, net d'impôt : actions nominatives : 16 fr. 80 ; actions au porteur : 16 fr. 05.

3° L'assemblée décide que le paiement du coupon n° 15 aura lieu :

Au Crédit Lyonnais et dans ses agences, à la Banque de Bordeaux, à Bordeaux, à partir du 15 avril 1907.

4° L'assemblée générale réélit MM. [le comte Antoine] Aubaret⁶ et Hunebelle, administrateurs sortants.

⁶ Antoine Aubaret (1870-1938). Fils aîné de Gabriel Aubaret qui a laissé une célèbre *Histoire et description de la Basse-Cochinchine* (1863) et un *Code annamite* traduit du chinois (1865) avant de siéger à la Dette publique ottomane et de devenir (1891) vice-président des Ports, quais et entrepôts de Constantinople. Comte pontifical en raison des services rendus par son père aux chrétiens d'Orient. École navale. Lieutenant de vaisseau. Remarié en 1898 à Louise Siry, fille d'Étienne Siry (Compteurs de Montrouge, Thomson-Houston). Membre de la Société des ingénieurs civils (1904). Administrateur délégué de la Société des produits azotés, puis (1914-1918) ingénieur-conseil du service des poudres. Administrateur de Gaz et eaux (1909-1921) et, jusqu'en 1921, des Chemins de fer nogentais présidés par son beau-père. Décès indiqué dans *Le Journal des débats* du 15 août 1938 (et non 1933).

5° L'assemblée générale réélit MM. de Sédières et Chollet, commissaires des comptes pour l'exercice 1907, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, et fixe leurs émoluments à 1.000 francs pour chacun d'eux.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU KANGUET
(Cote de la Bourse et de la banque, 6 avril 1907)

Les opérations de la société minière du Kanguet n'ont pas réalisé les espérances qu'on était en droit d'attendre du fait de la hausse persistante des métaux.

Les comptes qui ont été présentés aux actionnaires à l'assemblée du 2 avril dernier, accusent, en effet, une légère moins-value sur ceux de 1905. Les bénéfices nets de l'exercice écoulé se sont élevés à 437.350 20 contre 507.575 précédemment, comme le fait ressortir la comparaison ci-dessous des deux derniers comptes de Profits et pertes :

	1905	1906
CHARGES		
Frais généraux	73.947 10	69.183 00
Conseil d'administration	10.000 00	10.000 00
Commissaires	2.000 00	2.000 00
Total des charges	85.947 10	81.183 00
PRODUITS		
Bénéfice brut	593.522 20	518.533 20
Rappel des charges	85.575 25	81.183 00
Bénéfices nets	507 575 25	437.350 20
Diminution en 1906	—	70.225 05

Cette diminution est due en grande partie à une augmentation du stock existant sur le carreau de la mine et qui a été estimé non au prix de vente mais au prix de revient. Ce stock, qui était en 1905 de 2.500 tonnes, s'est élevé en 1906 à 3.221 tonnes.

L'extraction totale a atteint 6.136 de produits miniers contre 6.187 précédemment, soit une augmentation de production de 249 tonnes. En revanche, il n'a été vendu que 5.676 tonnes pour 987.281 65. contre 6140 tonnes pour 1.032.544 80 en 1905, soit une moins-value de recettes d'une année à l'autre de 45.263 15.

Les Frais généraux ont augmenté sensiblement, du fait des installations nouvelles, nécessaires à l'exploitation des carrières à ciel ouvert. En prévision de l'augmentation de production qui en résultera, une deuxième laverie va être montée. Cette laverie devra traiter cent tonnes de minerai brut par jour. Le coût de cette installation est estimé à 150.000 fr. Une petite laverie a, en même temps, été installée à Ain-Roumi, au deuxième siège d'exploitation. Elle traite 20 tonnes de minerais par jour. On évite ainsi de transporter aux laveries du Kanguet, les terres et minerais mixtes que produit Ain-Roumi. La dépense pour la construction des bâtiments et l'achat des appareils s'est élevée à 21.296 30.

Voici comment ont été réparties les sommes disponibles (nous mettons en regard la répartition de 1905) :

	1905	1906
Réserve légale 5 %	22.305 40	19.167 15
Intérêts aux actionnaires (25 fr. par action)	200.000 00	200.000 00
Amortissements	61.466 95	54.007 35
Fonds de prévoyance	44.760 60	32.835 15
Dividende aux actionnaires	40 000 00	40.000 00
Conseil d'administration	22 380 00	16.417 50
Réserve extraordinaire	116.662 30	74.923 05
	<u>507.575 25</u>	<u>437.350 20</u>

Le dividende a été fixé à 30 fr. par action comme précédemment. Un acompte de 12 50 ayant été touché en octobre dernier, le solde soit 17 50 sera payable le 15 avril prochain.

La Compagnie, durant le dernier exercice, a dû soutenir un procès que lui a intenté la direction des finances tunisiennes. Cette administration réclamait le droit de mutation des propriétés immobilières qui aurait du être payé lors de la constitution de la société. Ce paiement n'avait pas été effectué parce que, d'après les coutumes du pays, les mines ne sont pas considérées comme immeubles. Après avoir eu gain de cause en première instance, la Compagnie perdit en Cassation, et fut renvoyée devant le tribunal d'Alger. Estimant que même dans le cas où elle gagnerait encore son procès, la Cour de cassation ne se déjugerait pas, la Compagnie a préféré transiger et, après avoir obtenu la remise des amendes encourues pour non-paiement, elle s'est engagée à payer en plusieurs échéances la somme de 80.000 fr. représentant le montant des droits.

Quant à la situation active et passive de la société, elle n'offre rien de particulier. Les immobilisations ne figurent plus au bilan que pour mémoire, ayant été complètement amorties. Nous devons noter cependant que le Fonds de prévoyance et les Réserves, apparaissent relativement peu élevées pour un capital de 4.000.000 de francs. La trésorerie est très à l'aise, puisque nous trouvons près de 400.000 fr. de disponibilités immédiates sans compter le Portefeuille, pour des exigibilités de 70.000 fr. Le compte Portefeuille s'élève à 375.811 85, en moins-value de 98.015 sur le précédent exercice. Cette différence provient de ce que le conseil d'administration a réalisé 100.000 francs de bons du trésor pour les placer en report.

MM. de Sedières et Chollet ont été réélus commissaires des comptes.

Le Kanguet
(*Le Journal des finances*, 13 avril 1907)

Escombrera-Bleyberg et Kanguet se trouvent à peu près au même niveau. Le premier s'inscrit à 732 fr. et le deuxième à 746.

Seulement, il va de grandes chances pour que Kanguet ne tarde pas à prendre une avance sérieuse.

Malgré la hausse des trois métaux qu'il produit, le plomb, le zinc et l'argent, Encombrera Bleyberg ne donnera, pour 1906, qu'un dividende peu supérieur aux 30 fr. distribués pour 1905.

En effet, la baisse du change espagnol, tombé de 131 en 1905 à 111 en 1906, a dû manger une grande partie de la plus-value des bénéfices d'exploitation.

D'autre part, plusieurs des mines commencent à donner des signes sérieux d'épuisement et la société est obligée de se livrer à des travaux de recherches assez dispendieux pour trouver de nouveaux filons.

Kanguet, entreprise tunisienne, jeune et pleine de vie, possède, au contraire, des gisements exploitables pendant de très longues années. Il n'y a pas à se préoccuper de la question du change, l'agio étant là-bas chose complètement inconnue.

Enfin, ses dividendes doivent prendre un autre essor que ceux d'Escombrera.

Si l'assemblée générale, qui s'est tenue le 2 avril, a voté un dividende de 30 fr. seulement pour 1906, cela tient à la circonstance qu'une vente de 915 tonnes de minerai, faite l'an dernier, figurera seulement au crédit de cet année. Ce qui constitue déjà un important supplément de recettes pour l'exercice en cours.

Mais il y a encore mieux.

À la fin du présent mois, la société ajoute à son exploitation souterraine une exploitation en carrières. De ce chef, elle extraira, par jour, 100 tonnes de minerai brut de plus.

Il n'est pas téméraire de prévoir que 1907 aboutira à un dividende de 40 fr. et que d'ici 1910 le chiffre de 50 fr. sera atteint.

En résumé, Escombrera, c'est le présent, et Kanguet, c'est l'avenir.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 juillet 1907)

En Tunisie, la Société minière du Kanguet extrait le plomb et le zinc, dans la proportion de 1 à 5, au Kanguet-Kef-Tout.

ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES
Société minière du Kanguet
(*Gil Blas*, 15 avril 1908)

Les actionnaires de la Société minière du Kanguet, réunis en assemblée générale ordinaire, le 13 avril 1908, ont approuvé les comptes de l'exercice 1907, et fixé le dividende à 25 fr. par action.

Un acompte de 12 fr. 50 ayant déjà été payé en octobre dernier, le solde du dividende sera mis en paiement à partir du premier mai prochain, contre remise du coupon n° 17 et à raison de 17,20 net par action au porteur.

MM. Faure et [Alphonse] Frager, administrateurs sortants, ont été réélus.

Kanguet
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 18 avril 1908)

L'assemblée générale des actionnaires de la Société minière du Kanguet, tenu le 13 avril, a approuvé les comptes de l'exercice 1907, tels qu'ils lui étaient présentés par le conseil d'administration et fixé le dividende à 25 francs par action. Un acompte de

12 fr. 50 ayant été déjà distribue, le solde sera mis en paiement à partir du 1^{er} mai prochain, à raison de 12 fr. par action nominative et de 11 fr. 20 par action au porteur.

Mines tunisiennes
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 6 août 1908)
(*Le Journal des finances*, 15 août 1908)

Les Sociétés des mines du Djebel-Ressas et du Kanguet ont pris l'initiative de la formation d'un groupe de défense des intérêts miniers de la Tunisie.

Les adhésions étant parvenues nombreuses, ce groupe de défense des intérêts miniers de la Tunisie s'est réuni le 29 juillet, à Paris. On s'est ensuite occupé des dispositions du nouveau projet, de loi minière applicable à la Tunisie.

La réunion a nommé un comité composé de :

MM. Ch[arles] Cambefort, président du Djebel-Ressas* ;

Beigbeder, administrateur délégué de Mokta-el-Hadid ;

[Maurice] Wilmotte, administrateur délégué du Kanguet ;

J[oseph] Faure, propriétaire de mines.

Le siège du Syndicat de défense est à Paris, 7, rue Pillet-Will.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU KANGUET
(*Le Capitaliste*, 5 novembre 1908)

D'après les comptes soumis à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, les bénéfices disponibles de la société se sont élevés, en 1907, à 211.812 fr. 35, en diminution de 171.730 fr. 50 sur les résultats de 1906, comme on peut d'ailleurs le constater par la comparaison suivante :

	1906	1907
CHARGES		
Frais généraux	69.183 00	78.300 30
Impôts en Tunisie	—	29 388 15
Tantièmes	12.000 00	12.000 00
Amortissements	54.007 35	114.952 80
Perte sur portefeuille	—	18.583 60
Total des charges	135.190 35	253.224 85
PRODUITS		
Intérêts	17.777 85	19.378 65
Bénéfices d'exploitation	500.755 35	445.658 55
Total des produits	518.533 20	465.037 20
Rappel des charges	135.190 35	253.224 85
Bénéfices disponibles	383.342 85	211.812 35

La répartition de ces bénéfices se présente comme suit :

	1906	1907
Réserve légale	19.167 15	10.590 50
Fonds de prévoyance	32.835 15	244 25
Dividende	240.000 00	200.000 00
Conseil	16.417 50	—
Réserve extraordinaire	74.923 05	—
Report à nouveau	—	977 60
Total égal	383.342 85	211.812 32

Ainsi, le dividende n'a été fixé qu'à 25 fr. par action, alors qu'il avait été réparti 30 fr. en 1906.

Pendant l'exercice écoulé, l'exploitation a continué à se bien présenter ; les travaux de recherches ont donné toute satisfaction en ce qui concerne la régularité du gîte et la quantité de minerai de plomb a tendance à augmenter.

Une deuxième laverie a été installée et fonctionne dans de bonnes conditions. À un certain moment, l'augmentation des travaux en Tunisie a coïncidé avec une diminution de l'émigration italienne, ce qui a ralenti le travail de développement des carrières, ainsi que la marche de nuit de la laverie.

La production a atteint 6.260 tonnes, soit 176 tonnes de moins qu'en 1906 ; mais la société a vendu 6 367 tonnes, contre 5.676, soit 691 tonnes de plus.

La situation financière de la société au 31 décembre 1906 et 1907 s'établissait de la façon suivante :

	1906	1907
ACTIF		
Mines	3.500.000 00	3.500.000 00
Premier établissement	1 00	60.001 00
Route d'Aïn-Roumi	1 00	1 00
Matériel	21500 00	27.428 95
Mobilier	1 00	1 00
Immeubles	6.296 65	17.525 85
Laverie Kanguet	1 00	1 00
Ecurie	4.912 40	1 00
Laverie d'Aïn-Roumi	21.296 30	1 00
Deuxième laverie Kanguet	52.729 10	194.307 73
Approvisionnements	42.110 05	39.844 70
Magasin des vivres	5.331 60	2.774 75

Portefeuille	375.811 85	352.228 25
Acompte sur dividende	100.000 00	100.000 00
Stocks de minerai	712.398 75	781.226 90
Caisses et banques	284.030 75	107.773 40
Débiteurs divers	112.683 40	93.223 00
Total	<u>5.239.115 85</u>	<u>5.279.369 55</u>
	1906	1907
PASSIF		
Capital	4.000.000 00	4.000.000 00
Réserve légale	116.948 59	136.115 74
Fonds de prévoyance	176.801 30	209.636 48
Réserve extraordinaire	437.828 29	512.75134
Créanciers divers	70.187 47	94.100 87
Profits et pertes	437.350 20	326.765 15
Total	<u>5.239.115 85</u>	<u>5.279.369 55</u>

Comme on voit, l'actif disponible ou facilement réalisable se monte pour 1907 à plus de 1.450.000 francs en regard de 420.000 fr. d'exigibilités, y compris le solde bénéficiaire du compta de profits et pertes.

Quant au fléchissement des recettes de la société, il est imputable surtout à la baisse violente qu'ont subie les métaux pendant ces derniers temps. Aussi peut-on présumer que lorsque les cours seront devenus plus normaux, la Société minière du Kanguet réalisera des bénéfices aussi importants que par le passé.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 25 janvier 1909)

M. Jasson Arris (Mines Paris) est nommé ingénieur aux mines du Kanguet, par Béja (Tunisie).

Kanguet
(*Le Journal des finances*, 13 mars 1909)

Les bas cours du zinc et du plomb n'ont pas permis à cette société de maintenir pour l'exercice 1908 ses bénéfices au même niveau que l'année précédente. Les comptes qui seront soumis le 22 courant à l'assemblée des actionnaires n'accusent en effet qu'un solde créditeur de 138.40805 contre 320.763 15 en 1907.

Dans ces conditions, la société a, comme nous le prévoyions, jugé préférable de s'abstenir de distribuer un dividende et de consacrer le solde disponible à divers amortissements.

Le zinc est ferme pour les raisons que nous avons indiquées précédemment.

Études et arbitrages
Kanguet
(*Le Journal des finances*, 13 mars 1909)

L'action de la Société minière du Kanguet s'inscrit à 450 francs au lieu de 498 francs, cours auquel je conseillais sa vente dans mon numéro du 14 novembre dernier.

L'événement a confirmé, et même au-delà, les prévisions que j'émettais à cette époque, alors que cependant la tendance était à la hausse et que les acheteurs se présentaient nombreux sur cette valeur.

En effet, le conseil d'administration vient de déclarer officiellement que, pendant l'exercice 1908, le bénéfices ne sont montés qu'à 138.408 francs au lieu de 326.765 francs, en 1907.

La diminution dépasse donc 60 % ; elle est donc extrêmement considérable, ainsi que je l'avais prévu par avance. Elle n'est pas due seulement à la baisse des deux métaux dont la Société est productrice, le zinc et le plomb, mais aussi à d'autres causes plus graves dont je parlerai dans un instant.

Mais déjà les optimistes font entendre leur voix et déclarent que, pour 1909 et les années suivantes, le Kanguet réparera amplement les mécomptes de 1908. Ce n'est pas mon avis.

J'admetts parfaitement que le zinc et le plomb sont appelés à monter à un niveau beaucoup plus élevé que l'étiage auquel ils tombèrent l'an dernier.

Il y a quelque temps, on a constitué, mes lecteurs le savent, un syndicat international du zinc qui a déjà élevé le cours de ce métal. Il cote actuellement £ 21 78. On a l'intention de pousser les cours aux environs de £ 24.

D'autre part, des négociations très actives se poursuivent, en vue de la conclusion d'un trust du plomb et, si elles aboutissent comme il est probable, on verra le plomb bénéficier d'un mouvement de reprise intéressant.

Je crois donc que le Kanguet n'a plus à compter dans l'avenir avec les bas prix de vente des métaux qu'il a subis en 1908.

Mais il y a deux points essentiels qu'il ne faut pas perdre de vue et qui devraient donner beaucoup à réfléchir aux porteurs d'actions.

Je veux parler de la question de la durée des gisements et de la situation financière.

Le tableau de la production depuis plusieurs années montre, clair comme le jour, que le conseil d'administration lui-même n'a aucune confiance dans la longévité des mines.

En effet, la production, depuis l'origine même de la société n'a pour ainsi dire fait aucun progrès.

En 1907 où cependant elle était supérieure à celle de l'an dernier, elle ne s'était élevée qu'à 6.260 tonnes contre 6.254 en 1902, soit cinq années auparavant.

Comment se fait-il que l'on n'ait pas poussé la production à un moment où les cours de vente des métaux étaient avantageux?

Évidemment, le Conseil d'administration s'est dit qu'il fallait ménager la mine, ce qui implique qu'il ne croit pas à une exploitation d'une durée indéfinie.

La situation financière constitue l'autre point noir.

Non pas qu'elle soit mauvaise, car le fonds de roulement s'élève encore à un chiffre appréciable, seulement, la Société a eu tort de négliger les amortissements. Au dernier bilan connu, celui du 31 décembre 1907, les immobilisations s'élevaient encore à 3.800.000 francs.

Elles égalaient donc, à 200.000 francs près, le capital, qui est de 4 millions.

Dans ces conditions, il paraît impossible que le Kanguet puisse retrouver dans l'avenir ses bénéfices de 1907.

En outre, sur ceux qu'il réalisera, il devra faire toujours une place importante aux prélevements de prévoyance.

Aussi, je crois que le dividende maximum à espérer dans la suite est de 15 francs. Rien de plus.

Il est évident que des actions qui ne recevront que 15 francs et qui n'ont pour garantie que des mines en voie d'épuisement sont beaucoup trop cher à leur prix actuel de 450 francs.

Je conseille donc la vente.

AG

(*Le Journal des finances*, 20 mars 1909)

Société minière du Kanguet (Tunisie). — Au siège social, 13, rue de La borde, à Paris

Société minière du Kanguet

(*Le Capitaliste*, 15 avril 1909)

(*Gil Blas*, 17 avril 1909)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a eu lieu le 8 avril, sous la présidence de M. Siry, président du conseil. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1908 se soldant par un bénéfice de 138.408 fr. 05 qu'elle a décidé d'affecter à divers amortissements.

L'assemblée a réélu MM. Foiret⁷ et Maugras⁸, administrateurs sortants, et renouvelé pour l'exercice en cours les pouvoirs de MM. Chollet et de Sédières, commissaires des comptes.

Petite correspondance

(*Le Journal des finances*, 19 février 1910)

La Société minière du Kanguet exploite des mines de plomb et de zinc en Tunisie. La production paraît limitée et depuis 1904, cette société a vu ses bénéfices décroître de 600.000 à 138.000 francs. Aucun dividende n'a été distribué pour l'exercice 1908.

⁷ Anatole Foiret, ingénieur, administrateur-directeur de la Cie des compteurs (Montrouge), co-fondateur et vice-président de la Cie française Thomson-Houston.

⁸ Certainement, Gaston Maugras (1851-1927) : historien, ancien chef de cabinet du duc d'Audriffret-Pasquier à la présidence du Sénat, parrain, avec l'agent de change Edmond Truelle, de Bondeli à l'Union artistique (*Le Gaulois*, 12 mars 1908). L'un des trois administrateurs de la Société des mines de Nefate constituée en 1913 pour faciliter la liquidation de la succession Bondeli (*L'Echo des mines et de la métallurgie*, 17 avril 1913). Également administrateur des Mines de cuivre de San Platon (Espagne) dont Bondeli était l'un des principaux actionnaires. Marié à Cécile Bapst, Maugras eut quatre enfants, dont Gaston (1884-1965), diplomate, qui apparaît en 1921 dans le dossier de la Banque industrielle de Chine et que l'on retrouve plus tard au conseil d'administration de la Banque de Syrie et du Liban.

La sœur de Mme Gaston Maugras était, elle, mariée à Hébrard de Villeneuve, vice-président du Conseil d'État. D'où Yvonne, mariée à Pierre de Lassus-Saint-Geniès, des assurances La Providence et du Port, quais et entrepôts de Beyrouth.

Il est à craindre qu'il en soit de même cette année malgré la reprise des cours du zinc, car les prix de revient de la société ont, dit-on, notablement augmenté depuis quelques années, probablement par suite de la moindre minéralisation des gisements il faut reconnaître d'autre part, que la société a toujours pratiqué de larges amortissements, tout au moins en ce qui concerne les travaux neufs. La situation financière est solidement établie ; le capital est de 4 millions et il n'y a pas de dettes. En résumé, le Kanguet est une affaire sérieusement conduite, mais dont les résultats ne permettent guère d'espérer des dividendes très rémunérateurs.

(*Le Capitaliste*, 28 avril 1910)

La Société minière du Kanguet fait preuve d'une bonne tenue relative à 518 et 515. L'assemblée générale ordinaire qui avait été convoquée pour le 30 avril ne pouvant avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre de titres déposés, les actionnaires sont convoqués à nouveau pour le 18 mai prochain.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU KANGUET
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 mai 1910)

La production de la Société minière du Kanguet n'a été en 1909 que de 5.039 tonnes de minerais contre 6.580 tonnes en 1908. Cette diminution est due à deux causes : en premier lieu, l'application en Tunisie du repos hebdomadaire qui s'est traduit par une diminution de 10 % du nombre des journées de travail, ensuite le manque de main-d'œuvre dont la société continue à souffrir.

Toutefois, l'augmentation de la minéralisation aux carrières du Kanguet, a permis une légère réduction du prix de revient. Les prix de vente se sont peu améliorés, sauf en ce qui concerne le zinc : les cours moyens du plomb et du zinc, qui étaient de £ 13 52 et de £ 20 17 en 1908, ont été de £ 13 08 et de £ 22 11 en 1909. Mais en dépit de la diminution de l'extraction, les ventes sont passées de 6.729 tonnes à 8.981 tonnes, grâce aux stocks laissés par les exercices antérieurs.

Enfin, et c'est là surtout la cause principale de l'augmentation des bénéfices, la société n'a eu à payer à la Régence, en 1909, qu'un impôt de 6.203 05, alors qu'en 1908 elle avait dû verser 27.256 65, en raison d'un jugement de la Cour de cassation relatif au montant des droits de transmission de ses gisements.

Dans ces conditions, les comptes soumis à l'assemblée générale tenue hier 18 mai font ressortir un relèvement assez appréciable des bénéfices nets qui sont passés de 137.430 55 à 161.912 34. La société a pu ainsi proposer la distribution d'un dividende de 15 francs pour chacune des 8.000 actions de 500 francs composant le capital social, alors que, l'an dernier, aucune répartition n'avait pu être effectuée.

Le rapprochement des comptes de profits et pertes des deux derniers exercices s'opère de la manière suivante :

	1908	1909
CHARGES		
Frais généraux	90.528 95	95.350 00
Conseil et commissions	12.000 00	12 000 00
Impôts	27.256 65	6.200 05
Assurance	2.583 65	4 707 45
	<u>132.369 25</u>	<u>118.257 10</u>
PRODUITS		
Bénéfices exploitation	242 784 90	258.267 95
Intérêts et divers	27.014 90	17.581 89
Compte matériel	—	4 320 00
Total	<u>269.799 80</u>	<u>280.169 84</u>
Rappel des charges	132.369 25	118.257 50
Bénéfices nets	137.430 55	161.912 34
Report antérieur	977 50	—
Solde disponible	<u>138 408 05</u>	<u>161.912 34</u>

Les soldes disponibles ont été comparativement répartis comme suit :

	1908	1909
Amortissements :		
2 ^e laverie	96.218 60	20.270 74
1 ^{re} établissement, matériel	42.189 45	15.261 20
Réserve légale	—	6.318 70
Dividende de 15 fr.	—	120 000 00
À reporter	—	55 70
	<u>138 408 05</u>	<u>161.912 34</u>

On ne sait pas grand chose de la durée possible des gisements du Kanguet. Ceux ci contiennent des minéraux de plomb et de zinc que la société fait passer dans deux laveries, dont l'une de construction récente, pour obtenir des produits marchands.

La production est limitée surtout par le manque de main-d'œuvre, les travaux publics, en Tunisie, ayant absorbé depuis quelques années beaucoup d'ouvriers et l'émigration italienne n'ayant pas augmenté notablement.

Le conseil se préoccupe, d'ailleurs, de prendre des mesures en vue de parer à cet état de choses qui vient d'être aggravé, encore par l'application de la loi sur le repos hebdomadaire en Tunisie.

En ce qui concerne l'exploitation nous avons mentionné déjà l'accroissement de la minéralisation aux carrières du Kanguet. À Aïn-Roumi, l'exploitation s'est poursuivie sans changement.

Au Kanguet, les travaux intérieurs donnent toujours de bons résultats. La société a commencé des installations de pompes pour épuiser l'eau au dessous de la vallée et poursuivre l'exploitation du gîte à des niveaux inférieurs.

Le stock de minerais à la mine et à Tunis n'est que de 1.877 tonnes contre 5.819 tonnes en 1908. Les ventes ont en effet notablement progressé, ainsi que nous l'avons fait remarquer au début de cet article.

La situation financière est satisfaisante et explique la reprise de la distribution des dividendes malgré l'augmentation, somme toute minime, du montant des bénéfices.

Les deux derniers bilans se comparent ainsi (31 décembre) :

	1908	1909
ACTIF		
Mines	3.500.000 00	3.500.000 00
1 ^{er} établiss. imm. matériel, mobilier, laveries	42.197 45	8 00
2 ^e laverie Kanguet	190.814 95	74.319 61
Approvisionnements	44.339 45	23 229 70
Magasins des vivres	2.462 70	1.900 55
Portefeuille	351.734 50	351.734 50
Stocks de minerais	632.598 55	199 881 35
Caisses et banques	109 351 65	1.283.907 80
Débiteurs divers	132.176 65	26.159 40
Totaux	5 055.674 30	5.496 678 90
PASSIF		
Capital	4.000.000 00	4.000.000 00
Réserve légale	146.706 24	146.706 24
Fonds de prévoyance	209 880 80	209.880 80
Réserve extraordinaire	512.751 34	512.751 34
Créanciers divers	47 927 80	465.418 18
Bénéfices nets	187.430 55	161 912 34
Reports antérieurs	977 50	—
Totaux	5.055.074 84	5.496.678 90

La trésorerie s'est notamment renforcée d'un exercice à l'autre. Les disponibilités immédiates sont passées de 240.000 fr. à 1.310.000 fr. Déduction faite du montant des créances, le fonds de roulement ressort à 845.000 fr., non compris le portefeuille et les approvisionnements.

La nouvelle laverie, qui n'est en service que depuis trois ans, a été ramenée, au bilan ci-dessous à 74.319 fr. alors qu'elle a coûté 200.814 francs. La société va donc pouvoir bientôt commencer l'amortissement de ses mines portées ci-dessus pour 3.500.000 fr.

Après avoir approuvé les comptes et fixé au 30 mai la date du paiement du dividende, l'assemblée a donné *quitus* de sa gestion à M. Étienne Siry, administrateur démissionnaire, et a nommé M. Marcel Chavanes administrateur, en remplacement de M. Siry. MM. Blanchard et de Bondeli, administrateurs sortants, ont été réélus.

Société minière du Kanguet (Tunisie)
(*Les Annales coloniales*, 26 mai 1910)

Les actionnaires de la Société minière du Kanguet se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 18 mai sous la présidence de M. A[phonse] Frager, président du conseil.

L'extraction a été de 5.039 tonnes, contre 6.580 en 1908. Les bénéfices d'exploitation se sont élevés à 258.267 francs, contre 242.784 pour l'exercice antérieur.

Diminution faite des frais généraux, impôts, redevances et assurances et après divers amortissements pour un total de 35.538, le solde disponible s'élève à 126.374 fr.

L'assemblée a approuvé les comptes et fixé le dividende à 15 francs bruts par action.

M. Siry, administrateur démissionnaire, a reçu *quitus* de sa gestion et l'assemblée a ratifié la nomination de M. Chavanes, en son remplacement.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU KANGUET
(*Le Journal des finances*, 11 juin 1910)

Les actions de la Société minière du Kanguet qui oscillaient, il y a quelques jours aux environs de 500 francs, viennent d'opérer un brusque mouvement en avant.

Elles se sont élevées à 542 à la suite des résultats annoncés à l'Assemblée générale du 4 mai et des décisions prises à cette réunion, pour se tasser ensuite à 525.

Ces résultats n'ont pas, cependant, de quoi motiver un bien grand enthousiasme.

Si l'exercice 1909 s'est soldé par un bénéfice net de 101 912 francs au lieu de 137.430 francs en 1908, cela tient presque uniquement à une réduction de 21.000 francs dans les charges, réduction causée par le fait que des impôts arriérés avaient été payés en 1908 et que l'exercice 1909 n'avait été grevé d'aucune dépense de cette nature.

Il est vrai qu'un dividende de 15 francs a été voté alors que, l'an dernier, les actionnaires avaient été sevrés de toute répartition.

Mais cette distribution ne représente même pas un rendement de 3 % par rapport aux cours présents des actions. Et encore a-t-il fallu réduire les prélèvements de prévoyance et le report à nouveau à la portion congrue. Les premiers n'ont reçu que 41.857 fr., donc pas même 31 % des bénéfices, et le second fût fixé à la somme dérisoire de 55 fr. 70.

Il convient d'observer, en outre, que pour arriver à réaliser en 1909 le bénéfice net de 161.912 francs, la société a dû vendre 3.942 tonnes de minerai de plus que le montant de sa production.

Celle-ci ne s'était élevée qu'à 5.039 tonnes.

Or, l'insuffisance persistante de la main-d'œuvre donne tout lieu de croire que l'exercice 1910 ne fera pas mieux à ce point de vue que son prédécesseur.

La société ne pourra puiser aussi largement dans ses stocks, car ils ne se montent plus qu'à 1.877 tonnes.

On ne saurait raisonnablement compter sur une hausse du plomb et du zinc suffisante pour compenser la diminution certaine dans les quantités vendues. Nous voilà presque à la mi-juin et la moyenne des cours des cinq premiers mois est inférieure à celle de 1909.

D'un autre côté, il sera nécessaire de faire une part plus large aux amortissements, car au dernier bilan, les immobilisations figuraient pour 3.574.527 francs, ce qui représentait plus des 7/8 du capital qui est de 4 millions.

Dans ces conditions, il serait téméraire de s'attendre, pour l'an prochain, à un dividende seulement égal à celui de cette année.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} août 1910)

M. J[ules] Riollot (Saint-Étienne 1892)⁹, ingénieur-délégué du conseil de la Société des Mines de zinc du Guergour* (Algérie), administrateur de plusieurs autres entreprises minières du Nord de l'Afrique, vient d'être nommé ingénieur-conseil de la Société minière du Kanguet (Tunisie).

MODIFICATIONS
Société Minière du Kanguet (Tunisie)
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 août 1910)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 22 août 1910)

Changement de siège social. — Précédemment, à Paris, 13, rue Laborde, a été transféré même ville, 9, impasse du Maine. — « Petites Affiches », 13 juillet 1910.

Kanguet (Tunisie). — Précédemment à Paris, 13, rue Laborde, a été transférée même ville, 9, impasse du Maine.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU KANGUET
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 22 mai 1911)

La production de la Société minière du Kanguet accuse en 1910 une nouvelle diminution. C'est ainsi que l'extraction calculée en produits marchands n'a été que de 4.669 tonnes contre 5.039 tonnes en 1909 et 6.580 tonnes en 1908. Cette diminution est, sans doute, la conséquence de l'application depuis 1909 du repos hebdomadaire et ensuite du manque de main-d'œuvre.

Les prix de vente se sont peu améliorés, sauf en ce qui concerne le zinc ; les cours moyens du plomb et du zinc, qui étaient de £ 13 08 et £ 22 14 en 1909, ont été de £ 12 95 et de £ 23 en 1910.

D'autre part, malgré une réduction d'environ 6.000 fr. des frais généraux, les charges diverses se sont accrues d'environ 11.000 fr.

Dans ces conditions, les comptes arrêtés au 31. décembre 1910, qui étaient soumis à l'assemblée générale des actionnaires le 19 courant, dont nous avons rendu compte succinctement dans notre numéro du même jour, font apparaître un bénéfice

⁹ Jules Riollot (Mâcon, 1872-Paris, 1944) : École des mines de Saint-Étienne, 1892. Directeur technique des Mines de houille de Blanzy, ingénieur-conseil ou administrateur du Guergour, du Kanguet et du Fedj-el-Adoum (filiales du groupe Joseph Faure, autre Stéphanois), du Chellala, du Djendli... Administrateur (1911) des Mines d'or de l'Andavakoéra à Madagascar. Ingénieur-conseil (1912) de la Cie générale du Maroc. Directeur de la Cie métallurgique et minière franco-marocaine qu'il représente aux Mines de fer de Heras-Santander (Espagne) et au Djebel-Lorbeus. Après la Grande Guerre, il se consacre principalement à la mise en valeur des mines de houille de Gouy-Servins (Pas-de-Calais), tout en devenant en 1923 administrateur des Mines de fer de Saint-Pierremont, dans le bassin de Brie, filiale des Forges et aciéries du Nord et de l'Est. À la fin des années 1920, il devient directeur des Charbonnages de Beeringen, en Campine (Belgique), filiale de Pont-à-Mousson.

d'exploitation, y compris les intérêts et divers, de 256.338 15 contre 280.169 84 en 1909, soit une différence en moins de 24.000 fr. environ. Déduction faite des charges, qui s'élèvent cette année à 129.261 47 contre 118.257 50 précédemment, le bénéfice net de l'exercice ressort à 127.073 68 contre 161.912 34 l'an dernier et après adjonction du reliquat antérieur, le solde disponible s'établit à 127.129 38.

Au surplus, voici comment se comparent les deux derniers comptes de profits et pertes :

	1909	1910
CHARGES		
Frais généraux	95.350 00	89.679 90
Conseil et commissaires	12.000 00	12.000 00
Impôts	6.200 05	14.502 90
Assurance et divers	4.707 45	10.073 27
Portefeuille	—	3.008 40
	<u>118 257 50</u>	<u>129 264 47</u>
PRODUITS		
Bénéfices exploitation	258.267 95	231.693 20
Intérêts et divers	17.581 89	21.644 95
Compte matériel	4.320 00	—
Total des produits	280.169 84	256.338 15
Rappel des charges	118.257 50	129 264 47
Bénéfices nets	161.912 34	127 073 68
Report antérieur	—	55 70
Solde disponible	<u>161.912 34</u>	<u>127.129 38</u>

Les résultats sont les plus faibles enregistrés depuis la constitution de la société mais, malgré ce fléchissement, l'assemblée générale a décidé de maintenir à 15 fr. le chiffre du dividende, ce qui absorbe, pour les 8.000 actions de 500 fr. composant le capital social, une somme de 120.000 fr., soit presque l'intégralité des bénéfices. De ce fait, les amortissements, qui avaient été dotés l'an dernier de 35.500 fr. environ, ramenant ainsi les comptes de premier établissement à leur plus simple expression, n'ont rien reçu cette année alors qu'il a été dépensé pour matériel une somme de 11.611 55.

En conséquence, les soldes disponibles ont été comparativement répartis comme suit :

	1909	1910
Amortissements :		
Deuxième laverie	20.276 74	—
1 ^{er} établissement, matériel	15.261 20	—
Réserve légale	6 318 70	6.353 70

Dividende de 15 fr.	120 000 00	120 000 00
Fonds de prévoyance	—	155 15
À reporter	55 70	620 53
	<u>161.912 34</u>	<u>127.129 38</u>

Pendant l'exercice 1910, la société a continué l'exploitation du ciel ouvert du Kanguet et elle compte arriver bientôt à un résultat satisfaisant. Elle a abattu 112.515 mètres cubes, qui lui ont donné 6.795 tonnes de minerais à laver. Quant aux travaux intérieurs, ceux-ci se poursuivent toujours d'une façon très active.

Le fonçage du puits annoncé l'année dernière n'a pu être continué utilement jusqu'à ce jour, car la société a été forcée d'installer une nouvelle pompe électrique qui doit épuiser la nappe d'eau au-dessous de la vallée. Le nouveau matériel se trouve actuellement à pied d'œuvre et l'on va pouvoir bientôt descendre méthodiquement et augmenter, de façon intéressante, la production de la mine.

Le travail des laveries continue à donner toute satisfaction, tant au point de vue de la force motrice qu'au point de vue du lavage. Il n'en est pas de même des transports de la mine à Béja ; ceux-ci sont très pénibles, surtout pendant la période allant de novembre à avril, par suite de l'état lamentable dans lequel se trouve la route de Béja, dont l'entretien est toujours négligé par l'administration.

L'exploitation à Aïn-Roumi a continué dans les mêmes conditions que les années précédentes. La société étudie les parties qui lui paraissent susceptibles d'apporter un appoint à son exploitation, tout en réduisant les efforts sur les points qui lui sembleront peu intéressants quant au rendement.

Le stock de minerais à la mine et à Tunis est de 1.664 tonnes contre 1.887 tonnes l'an dernier, et 5.819 en 1968.

Quant au bilan, arrêté au 31 décembre 1916, qui était soumis à l'assemblée, voici comment il se compare au précédent :

	1909	1910
ACTIF		
Mines	3.500.000 00	3.500.000 00
Prem. établiss. imm., matériel, mobilier, laveries	8 00	14.619 55
Deuxième laverie Kanguet	74 319 01	74.319 61
Approvisionnements	23.229 70	12.509 70
Magasins des vivres	1.900 55	1.856 40
Portefeuille	351.734 56	802.608 45
Stocks de minerais	199.881 35	192.340 90
Caisses et banques	1.283 907 80	279.407 05
Débiteurs divers	20.159 40	172.699 75
Totaux	<u>5.496 678 90</u>	<u>5.050.483 01</u>
PASSIF		
Capital	4 000.000 00	4.000.000 00
Réserve légale	146.706 24	153 024 94

Fonds de prévoyance	209 880 80	209.880 80
Réserve extraordinaire	512.751 34	512.751 34
Créanciers divers	465.418 18	47 095 55
Bénéfices nets	161.912 34	127.073 68
Reports antérieurs	—	55 70
Totaux	<u>5 496.678 90</u>	<u>5.050 482 01</u>

La trésorerie est moins à l'aise que l'année dernière. Les disponibilités immédiates reviennent de 1.310.000 fr. à 152.000 fr. Déduction faite du montant des créances, le fonds de roulement ressort à plus de 400.000 fr. non compris le portefeuille et les approvisionnements.

Les minerais en stock, portés à l'actif pour une somme de 192.340 90, ont été évalués, selon l'usage, à leur prix de revient, 42.916 60 pour 652 tonnes de minerais de zinc et de plomb en dépôt à la mine et à Béja, et au montant de la facture provisoire, 149.394 30 pour 1.012 tonnes des mêmes minerais à Tunis et prêtées à être livrées le 31 décembre dernier.

Il y a lieu de signaler l'augmentation du compte « Débiteurs divers » par suite notamment de la démission de M. Wilmotte, administrateur, qui, après réalisation de ses actions de garantie, reste débiteur de la société pour une somme de 67.629 45. Le recouvrement de cette somme présentant quelque aléa, la société, pour laisser intacts les bénéfices normaux de l'exercice, a décidé de la porter au débit de la réserve extraordinaire qui se trouvera ramenée de ce fait au chiffre de 445.121 29.

Finalement, l'assemblée, après avoir approuvé les comptes et fixé au 1^{er} juin prochain la date de paiement du dividende, a procédé à la réélection de M. Chavanes, administrateur sortant. En outre, *quitus* de sa gestion a été donné à M. de Bondeli, administrateur décédé.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU KANGUET (*Le Journal des finances*, 17 juin 1911)

L'exercice 1910 de cette société s'est soldé par un bénéfice net de fr. 127.073.68, sensiblement inférieur au précédent qui s'élevait à 161.912 fr. 34. Cette diminution est due, dit le rapport du conseil, à un nouveau faiblissement de l'extraction et, d'autre part, à l'augmentation des charges.

Or, comment peut-on admettre dans ces conditions, que le dividende ait été maintenu au taux de l'année précédente alors qu'il absorbe la totalité du bénéfice?

Les amortissements qui déjà en 1909, n'avaient reçu qu'une somme insignifiante n'ont de la sorte rien reçu du tout.

Semblable liberalité ne peut être taxée que de grave imprudence d'autant plus que les résultats à attendre des exercices futurs restent subordonnés en admettant même que le chiffre d'extraction soit plus élevé, aux cours plus ou moins favorables des métaux.

En résumé, les résultats des derniers exercices ne permettent guère d'espérer le retour des bénéfices réalisés en premier lieu et l'on ne s'explique nullement les hauts cours auxquels avait été poussée l'action, cours que seule la perspective d'un dividende de 30 francs pouvait justifier.

À noter de plus que la durée de la mine est chose assez incertaine.

Annuaire Desfossés 1912, p. 767 :

Société minière du Kanguet

Conseil d'administration : MM. Aubaret, Blanchard, J. Faure, A. Foiret, Frager, Hunebelle, Maugras, M. Chavanes.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU KANGUET
(La Cote de la Bourse et de la Banque, 18 mars 1912)

Grâce à la meilleure tenue des cours du zinc et du plomb en 1911, la Société minière du Kan guet a réalisé, pendant cet exercice, des bénéfices notablement supérieurs aux précédents. En effet, les comptes qui seront soumis à l'assemblée convoquée pour le 2 avril prochain accusent un solde créditeur de 307.928 fr. 37 contre 127.078 fr. 68 en 1910, soit une augmentation de 180.854 fr. 69. En y adjoignant le report antérieur, soit 620 fr. 53, le solde disponible s'établit à 308.548 fr. 90.

L'accroissement des bénéfices permet de proposer la distribution d'un dividende de 25 fr. pour chacune des 8.000 actions composant le capital social. Cette répartition n'absorbant que 200.000 fr. permettra de faire une plus large part aux amortissements, ainsi qu'il découle de la répartition suivante qui sera proposée à l'assemblée. Nous plaçons en regard les chiffres de la répartition des bénéfices du précédent exercice.

	1910	1911
Amortissements :	—	74.318 61
Deuxième Laverie	21.822 25	
Matériel		
Réserve légale	6.353 70	10.589 40
Dividende	120.000 00	200.000 00
Fonds de prévoyance	155 15	239 60
Tantièmes	—	119 80
Report à nouveau	620 53	1.459 24
	127.129 38	308.548 90

Les amortissements, une fois pratiqués, les comptes d'installation ne figureront plus au bilan que pour 1 fr.

Voici d'ailleurs comment s'établissent les bénéfices comparés des derniers exercices.

	Bénéf. d'expl.	Bénéf. nets	Amort. et réserves	Divid. par act.
1905	574 000	505.000	246.000	30
1906	440.000	386.000	150.000	30
1907	327.000	212 000	115.000	25
1908	446.000	327.000	126.000	25

1909	258 000	162.000	42.000	15
1910	232 000	127.000	127.000	15
1911	—	308.000	108.000	25

Le bilan au 31 décembre 1911 se compare comme suit avec le précédent

	1910	1911
ACTIF		
Mines	3.500.000 00	3.500.000 00
Premier établissement	1 00	1 00
Route Aïn-Roumi	1 00	1 00
Matériel	1 00	1 00
Mobilier	14.612 55	21.823 25
Immeuble	1 00	1 00
Laverie Aïn-Roumi	1 00	1 00
1 ^{re} laverie	1 00	1 00
2 ^e laverie.	74.319 61	74.319 61
Écurie	1 00	1 00
Approvisionnements	12.509 70	12.738 15
Magasin des vivres	1 856 40	1.487 70
Portefeuille	802 668 45	787.014 95
Stocks de minerais	192.340 90	33.028 00
Caisse et banques	279.467 65	599.878 70
Débiteurs divers	172.699 75	172 769 20
	<u>5.050.482 01</u>	<u>5 203 065 96</u>
PASSIF		
Capital	4.000.000 00	4.000.000 00
Réserve légale	153.024 91	159.378 64
Fonds de prévoyance	209.880 80	210.035 95
Réserve extraordinaire	512 571 34	445 121 89
Créditeurs divers	47.695 55	79.980 58
Profits et pertes :		
Bénéfice de l'exercice	127.273 68	307.923 32
Report antérieur	55 70	620 52
	<u>5.050.482 01</u>	<u>5 203 065 96</u>

À l'actif du dernier bilan, deux comptes d'installations qui figurent encore, vont, comme nous venons de le dire, être ramenés à 1 fr. Le compte minerais en stock a diminué, passant de 192.000 à 33.000 fr. Par contre, les espèces en caisse ont plus que doublé, passant de 280.000 fr. à 599.880 fr.

La situation financière est satisfaisante : en regard de 50.000 fr. d'exigibilités, la société dispose de plus de 770.000 de disponibilités immédiates, non compris le portefeuille, qui émarge pour 787.000 fr. au bilan.

Société minière du Kanguet
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 25 avril 1912)

Assemblée le 19 courant. — Le bilan de 1911 se solde par un bénéfice de 308.548 fr. 90, en augmentation de 181.419 fr. 52 sur celui du précédent exercice. L'extraction totale, évaluée en produits marchands, n'a, cependant, été que de 4.747 tonnes de minerai de zinc contre 4.669 tonnes en 1910.

La section d'Aïn-Roumi est intervenue cette année pour 1.000 t. environ de produits divers.

Le dividende voté est de 25 francs par action. La démission de M. Aubaret comme administrateur a été acceptée et M. Hunebelle a été réélu pour six ans.

KANGUET
(*Le Journal des finances*, 4 mai 1912)

L'assemblée ordinaire des actionnaires tenue le 19 avril a approuvé les comptes de l'exercice 1911, desquels il ressort que les bénéfices se sont élevés à 307.928 francs, contre 127.073 francs en 1910.

Le dividende a été fixé à 25 francs par action contre 15 francs précédemment.

Société minière du Kanguet
Transfèrement du siège social
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 5 juin 1912)

Précédemment 9, impasse du Maine, actuellement 13, boulevard du Montparnasse, même ville. — *Petites Affiches*, 26 avril 1912.

Société minière du Kanguet (Tunisie)
(*Les Annales coloniales*, 20 février 1913)

Le dividende de la Société minière du Kanguet pour 1912 sera de 25 fr., égal au précédent, et il sera, en outre, procédé à un remboursement de 100 francs par action.

Société minière du Kanguet
(*Les Annales coloniales*, 22 avril 1913)

Malgré la hausse du plomb pendant l'année 1912, cette société n'a pas obtenu pendant cette période des résultats supérieurs aux précédents.

Les bénéfices nets de l'exercice écoulé ne se sont, en effet, élevés qu'à 303.911 francs, en moins-value de 4.000 francs environ sur ceux de 1911 qui se chiffraient par 307.928 francs.

Ce léger fléchissement des bénéfices est dû vraisemblablement à une diminution de l'extraction ou à une diminution des ventes.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée qui se tiendra le 18 avril la répartition d'un dividende de 25 francs par action, comme l'an dernier. Cette répartition absorbera 200.000 francs et il restera disponible 105.370 francs (report antérieur compris). Il sera affecté 13.323 francs à l'amortissement complet du matériel.

On sait que l'assemblée ordinaire sera suivie d'une assemblée extraordinaire à laquelle il sera proposé un remboursement partiel du capital. Ce remboursement serait effectué au moyen du reliquat restant disponible sur les bénéfices de 1912 et d'un prélèvement sur les réserves.

Société minière du Kanguet
(*Les Annales coloniales*, 8 mai 1913)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 30 avril. Elle a approuvé les comptes afférents à l'exercice 1912 et qui se soldent par un bénéfice net de 303.911 francs contre 307.928 francs en 1911.

Le dividende fixé à 25 francs par action comme précédemment sera mis en paiement le 15 mai.

L'assemblée extraordinaire qui devait statuer sur un remboursement partiel du capital n'a pu se tenir, le quorum n'ayant pu être atteint.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Echo des mines et de la métallurgie*, 12 juin 1913)

Compain (Marius) (Saint-Étienne 1908). ingénieur à la Société minière du Kanguet, par Béjà, Tunisie.

MODIFICATION
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 25 juin 1913)

Société minière du Kanguet. — Transfèrement du siège social. — Précédemment, 13, boulevard Montparnasse. Actuellement 91, rue de Monceau. — *Petites Affiches*, 23 juin 1913.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Echo des mines et de la métallurgie*, 27 octobre 1913)

Jasson (Paris 1900), ingénieur au Kanguet, a été nommé directeur des Mines de Larrath* par Villebourg (Algérie).

Annuaire Desfossés 1914, p. 830 :

Société minière du Kanguet

Conseil d'administration : MM. Blanchard, J. Faure, A. Foiret, J. Riollot, L. de Pesloüan, Maugras, M. Chavanes.

Société minière du Kanguet
(*Les Annales coloniales*, 12 mars 1914)

Les résultats de l'exercice 1913 ont été affectés par la baisse du zinc. Les bénéfices nets n'ont atteint que 237.846 francs au lieu de 309.911 francs, en diminution de 66.065 francs.

Le conseil d'administration proposera néanmoins à la prochaine assemblée de répartir le même dividende que l'année dernière, soit 5 % de la valeur nominale des actions. Par suite du remboursement de 50 francs par titre effectué dans le courant de 1913, la valeur nominale de l'action n'est plus, actuellement, que de 450 francs et le dividende sera de 22 fr. 50 contre 25 francs.

Minière du Kanguet
(*Le Journal des chemins de fer*, 16 mai 1914, p. 465)

La fermeté des cours du plomb n'a pu contrebalancer, en 1913, pour cette société, la lourdeur du marché du zinc, en sorte que les comptes qui étaient soumis à l'assemblée du 4 avril 1914 ne font ressortir qu'un bénéfice brut de 366.750 fr. contre 440.630 en 1912. Après déduction des charges, le bénéfice net s'établit à 237.845 fr. au lieu de 290.589 fr. précédemment. Le dividende a été maintenu à 5 % mais un remboursement de 50 fr. par action ayant été fait en juillet 1913, il se chiffre cette année par 23 fr. 75 au lieu de 25 fr.

L'extraction, indique le rapport, a été de 4.4.060 t. de produits marchands contre 4.122 t. en 1912. La difficulté où se trouve la société d'avoir de la main-d'œuvre n'a pas permis d'augmenter cette production qui correspond, d'ailleurs, déjà à un roulage de 75.000 t. de tout-venant. Les travaux dans la partie sud ont conduit à une région minéralisée qui a fourni un apport sérieux. La production d'Aïn-Roumi s'est affaiblie ; un nouveau programme de travail est à l'étude et le conseil en attend de bons résultats.

D'après le dernier bilan, la situation de trésorerie, bien que moins large que précédemment, reste satisfaisante : en face de 61.000 fr. de passif exigible, la société possède 538.000 fr. de disponibilités, non compris les stocks et approvisionnements et les valeurs en portefeuille, ces dernières inscrites pour 750.768 fr.

[Logement des sinistrés]
(*Le Figaro*, 25 décembre 1914)

Le propriétaire de cinq immeubles parisiens, M. Joseph Faure, nous fait savoir que dans le plus vaste de ces immeubles situé, 91, avenue des Champs-Élysées, il a deux grands appartements vacants en ce moment : l'un au premier, l'autre au deuxième étage, et qui donnent sur l'avenue.

M. Faure serait, dit-il, très heureux de pouvoir mettre ces appartements à notre disposition pour la durée de la guerre, « au profit de familles d'un certain rang, chassées de chez elles par nos ennemis et ayant perdu leurs ressources. »

On sait que l'œuvre de l'Aide aux femmes des combattants a créé, à côté d'elle, une œuvre annexe qui s'est donné pour objet d'assurer, pendant la guerre, le logement à ces familles « d'un certain rang », dont parle M. Joseph Faure.

Nous avons transmis à M^{me} Daniel Lesueur, présidente de l'œuvre, la proposition généreuse qui nous était faite, persuadés que son dévouement et son ingéniosité sauront y donner suite, au mieux des intérêts et des vœux de chacun.

REMERCIEMENTS ET MESSES (*La Petite Gironde*, 29 janvier 1915)

M^{me} Veuve Victor Blanchard, M. et M^{me} André Blanchard et leurs enfants, M. et M^{me} Victor Blanchard et leurs enfants, M. et M^{me} Émile Blanchard, les familles Laffaurière, Ménard, Maillotte, Mazet, Cibert (de Bordeaux et de Paris) remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Auguste-Victor BLANCHARD,

ancien président du conseil d'administration de la Banque de Bordeaux,
ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette
douloureuse circonstance, et les informeront que toutes les messes qui seront dites le
samedi 30 janvier dans l'église Saint-Louis seront offertes pour le repos de son âme. La
famille assistera à celle de dix heures. Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-
Lorraine.

KANGUET (*Cote de la Bourse et de la banque*, 17 avril 1915)

Le Kanguet est l'une des plus importantes sociétés minières du nord de l'Afrique française. Les minerais qu'elle extrait de ses gisements du Kanguet et d'Aïn-Roumi (en Tunisie) sont des minerais de plomb et de zinc. L'exploitation, qui s'est faite de 1899 à 1909 exclusivement à ciel ouvert, se fait maintenant en profondeur ce qui a obligé à creuser des galeries et — par contrecoup — a relevé très sensiblement les prix de revient.

La société ne traite pas ses minerais, elle vend toute sa production après avoir enrichi par lavages les minerais pauvres. À cet effet, elle a établi deux laveries au Kanguet et une à Aïn-Roumi.

Les résultats obtenus dépendent des quantités vendues et du cours moyen du zinc et du plomb. Par le relevé suivant, on se rendra compte de l'influence de ces éléments sur les résultats obtenus jusqu'à présent par l'entreprise :

Ex.	Bénéf. nets	Cours moyen pb	Cours moyen zn	Divid. par act.
-----	-------------	----------------	----------------	-----------------

	en 1.000 fr.	£ st.	£ st.	fr.
1905	505	13 18	25 8	30 00
1906	437	18 4	27 1	30 00
1907	327	19 12	23 17	25 00
1908	138	13 15	20 3	—
1909	162	13 6	22 3	15 00
1910	127	12 19	23 00	15 00
1911	308	13 19	25 2	25 00
1912	305	17 19	26 1	25 00
1913	237	18 6	22 14	23 75

En dehors de ces répartitions, la société a effectué un remboursement de capital de 50 fr. par action de 500 fr., en juillet 1913.

Pour les raisons que nous avons indiquées pour plusieurs autres affaires similaires, la société a dû rencontrer pendant le deuxième semestre de 1914 de sérieuses difficultés pour vendre son minerai, difficultés qui subsistent d'ailleurs actuellement, à cause de la guerre. Il est donc probable que la fermeture de la plupart des usines européennes de traitement l'empêchera de profiter de la hausse des cours des métaux qu'elle exploite. C'est, sans doute, ce qui explique que l'action Kanguet, qui était cotée aux environs de 300 fr. fin juin dernier, est délaissée actuellement. Aux environs de 300 fr., elle semble néanmoins assez attrayante en raison des perspectives qui s'ouvriront pour l'entreprise à la fin des hostilités.

NÉCROLOGIE
Alphonse Frager
(*Le Temps*, 19 mars 1916)

On nous annonce la mort de M. Alphonse Frager, directeur-administrateur de la Compagnie des compteurs, officier de la Légion d'honneur, décédé en son domicile, rue de Tournon, n° 20.

LES VALEURS DE ZINC
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 décembre 1916)

..... La Société minière du Kanguet, actuellement au capital de 4 millions en 8.000 actions de 500 fr. amorties déjà de 50 francs, a été créée en 1914 [sic] pour continuer l'exploitation en Tunisie, d'un gisement de calamines couvrant 1.086 hectares. Les bénéfices nets, tombés de 500.000 francs environ en 1905 au-dessous de 200.000 francs de 1908 à 1910, puis remontés au delà de 300.000 francs en 1911 et 1912, avaient permis des répartitions annuelles, sauf pour l'exercice 1908. En 1913, le bénéfice avait été de 237.846 fr., le dividende de 5 %, était 22 fr. 50 par action au nominal de 430 francs, contre 25 francs les deux années précédentes. En 1914, le

bénéfice net a été de 92.268 fr., reportés à nouveau. L'exercice 1915 s'est soldé par une perte de 50.505 fr. Depuis lors, la situation s'est améliorée, et l'exploitation a été poussée avec le bois comme combustible.

Annuaire Desfossés 1917, p. 755 :

Société minière du Kanguet

Conseil d'administration : MM. Blanchard, J. Faure, A. Foiret, J. Riollot, L. de Pesloüan, Maugras, G. Baugnies¹⁰.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU KANGUET

(*La Cote de la Bourse et de la Banque*, 28 mars 1917)

Le bénéfice net réalisé en 1916 par la Société Minière du Kanguet atteint 300.000 fr., tandis qu'en 1915, cette société avait enregistré une perte de 50.505 fr. Le conseil propose un dividende de 27 fr. par action. Rappelons que le dernier dividende distribué était de 23 75 et qu'il remontait à 1913.

Société minière du Kanguet

(*Le Journal des finances*, 7 avril 1917)

Nous croyons savoir que l'exercice 1916 se solde par un bénéfice de 304.000 fr. en chiffres ronds ; l'exercice 1915 avait laissé une perte de 50.505 fr., le bénéfice de 1914 avait été de 92.258 fr. Le Conseil aurait décidé de proposer à l'assemblée de fixer le dividende à 27 fr., ce qui n'absorberait que 216.000 fr. La dernière répartition, faite sur les bénéfices de l'exercice 1913, 237.845 fr., avait été de 23 fr. 75.

NÉCROLOGIE

Jean Frager

(*Le Temps*, 5 mai 1917)

Nous apprenons la mort glorieuse, à l'âge de 22 ans, du lieutenant d'artillerie Jean Frager, élève de l'École polytechnique, promotion 1913, chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de guerre, deux citations à la division et une à l'armée, mortellement blessé en entraînant à l'assaut un bataillon d'infanterie dont tous les officiers étaient blessés.

Il était fils d'Alphonse Frager, officier de la Légion d'honneur, administrateur-directeur de la Compagnie des compteurs, qui avait fait lui-même toute la campagne de 1870.

¹⁰ Georges Baugnies de Saint-Marceaux (1871-1954) : inspecteur des finances (1896), il devient administrateur (1903), puis directeur (1919) et vice-président de la Compagnie fermière de Vichy et administrateur des Eaux d'Évian. Mais sa carrière est loin de se borner là puisqu'on le retrouve aussi au conseil du Crédit foncier colonial (1905), des Automobiles Brasier (« Le Trèfle à quatre feuilles »), à la Haute-Sangha, au Secteur électrique de la Rive Gauche de Paris (1911), aux Sucreries coloniales (1920), à la Minière du Kanguet (Tunisie), au PLM et censeur de la Banque de France (1933)...

Kanguet
(*La Journée industrielle*, 12 mai 1918)

Le bénéfice net de 1917 ressort à 257.000 francs contre 304.150 fr. en 1916. Il est probable que le conseil proposera de maintenir le dividende à 27 fr. brut.

Société minière du Kanguet (Tunisie)
(*L'Information financière économique et politique*, 27 juin 1919)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 24 juin 1919, en assemblée générale ordinaire.

Les difficultés auxquelles s'est heurtée l'exploitation durant les années précédentes ont encore augmenté pendant le cours de l'exercice 1918 ; aussi, le tonnage de production a-t-il, en 1918, accusé une nouvelle diminution. Ces facteurs défavorables ont cependant été compensés par le prix de vente plus élevé du minerai.

Les travaux ont porté, comme précédemment sur le gîte principal du grand filon de Kanguet. L'extraction et les laveries ont produit 1.076 tonnes de minerai marchand. La rareté générale de la main-d'œuvre n'a pas permis l'an dernier encore de reprendre les travaux de recherches. Il y a là une situation qui ne saurait se prolonger sans inconvénients ; aussi, le conseil se préoccupe, cette année, de reprendre cette catégorie de travaux dont dépend l'avenir de l'exploitation.

Le bénéfice net de l'exercice 1918 ressort à 249.119 fr. Le conseil propose de fixer le dividende de l'exercice à 27 fr. par action, payable à partir du 1^{er} juillet prochain à raison de 25 fr. 65 par action nominative et 24 fr. 46 par action au porteur.

L'assemblée a approuvé cette répartition. Elle a réélu MM. Joseph Faure, Lucas de Peslouan et Frédéric Faure, administrateurs sortants, et désigné MM. G. Boissier et J Doria, commissaires des comptes.

Kanguet
(*La Journée industrielle*, 23 mai 1920)

L'assemblée ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1919. qui se soldent par un bénéfice net de 217.027 francs. Elle a décidé de fixer le dividende à 22 fr. 50 par action et de reporter à nouveau 18.323 francs.

M. René d'Englesqueville¹¹ a été nommé administrateur.

Annuaire Desfossés 1920, p. 825 :

Société minière du Kanguet

Conseil d'administration : MM. Blanchard, J. Faure, A. Foiret, L. de Pesloüan, R. d'Englesqueville, G. Baugnies, F[rédéric] Faure [fils de Joseph].

L'INDUSTRIE MINIÈRE EN TUNISIE PENDANT L'ANNÉE 1919

¹¹ René d'Englesqueville : parent de Joseph Faure. Administrateur des Hauts fourneaux, forges et aciéries du Chili et de l'Union minière et industrielle... Ancien administrateur des Mines de Villemagne.

par J. RAUCHER
(*Le Sémaphore algérien*, 7 avril 1920)

[...] Les plus importantes sociétés qui ont expédié des minerais de plomb sont : Le Djebel-Ressas, pour 1.600 tonnes ; le Bou-Jaber, pour 1.200 ; le Djebel-Trozza, pour 3.200 ; les Mines réunies, pour 1.850 ; Aïn-Nouba, pour 1.450 ; le Djebel-Hallouf, pour 300 dont 180 tonnes métal.

Sidi-Bou-Aouane, dont l'on parle tant, n'a expédié que 600 tonnes environ contre 1.720 en 1918, puis le Khanguet-Kef-Tout, pour 550 tonnes. [...]

MINIÈRE DU KANGUET
(*La Cote de la Bourse et de la Banque*, 7 juin 1921)

La Société minière du Kanguet a réalisé en 1920 un bénéfice de 207.119 fr. contre 217.027 en 1919. Le conseil proposera, à l'assemblée du 18 juin, de maintenir le dividende à 5 %, soit 22 fr. 50 par action.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU KANGUET (TUNISIE)
S.A. au capital de 4 MF.
Siège social : Paris, 64, r. de Miromesnil
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 309)

Conseil d'administration
composé de 7 à 12 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 40 actions.
Faure (Joseph), 199, av. Victor-Hugo, Paris, pdt ;
Baugnies (Georges), 9, rue Georges-Berger, Paris ;
Foiret (Anatole) [adm.-dir Cie des compteurs, co-fdt et v.-pdt Thomson-Houston], 31,
r. Claude-Vellefaux, Paris ;
Englesqueville (René d'), 32 bis, r. de la Tour, Paris ;
Faure (Frédéric)[fils de Joseph], 3, r. Auguste-Vacquerie, Paris ;
Lucas de Peslouan (Charles), 41, av. Rapp, Paris ;
Guérin (Théodore), Vichy.

Commissaire aux comptes
Boissier (Gabriel)¹², 11, r. St-Florentin, Paris ;
Doria (J.), 94, av. Niel, Paris.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU KANGUET
(*Le Journal des finances*, 16 mars 1923)

Cette société aurait réalisé en 1922 dans d'assez bonnes conditions un important stock de calamine pauvre accumulé sur le carreau au cours de ces dernières années. La production de minerai marchand afférente à l'exercice 1922 serait plutôt inférieure à

¹² Gabriel Boissier (1864-1931) : secrétaire, directeur, puis administrateur-directeur des Mines de zinc du Guergour. Voir [encadré](#).

celle de 1921, qui avait atteint 832 tonnes. Le conseil n'a pas encore examiné la question du dividende, l'assemblée ne devant pas se tenir avant deux mois. Il entrerait, toutefois, dans les intentions de la Société de ménager ses disponibilités afin de pousser les travaux de recherches dans le périmètre d'anciens travaux romains où l'on espère trouver un filon intéressant. Les mines du Kanguet sont, en effet, en voie d'épuisement.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU KANGUET
(*Le Journal des finances*, 7 avril 1923)

Il a été expédié en 1922, de la mine aux ports d'embarquement, 950 tonnes de plomb et 1.463 tonnes de zinc ; il s'agit là d'un stock de calamine pauvre, accumulé sur le carreau au cours de ces dernières années.

Société minière du Kanguet
(*La Journée industrielle*, 17 juin 1923)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 64, rue de Miromesnil, a eu lieu hier. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1922 qui s'est soldé par un bénéfice de 194.142 fr. 42, auquel s'ajoute le reliquat de l'exercice précédent s'élevant à 17.768 fr. 17, soit, après prélèvement de la réserve légale, un total disponible de 262.203 fr. 47 sur lequel a été prélevé un dividende de 22 fr. 50 par action amortie de 50 fr. Après prélèvement des tantièmes du conseil, le surplus du solde bénéficiaire, soit 19.983 fr. 15, a été reporté à nouveau.

La nomination de M. Achille Villard comme administrateur, provisoirement faite par le conseil, a été ratifiée. En outre, M. Baugnies, administrateur sortant, a été réélu.

La production de l'année écoulée a pu atteindre un tonnage supérieur à celui de l'année précédente.

Les travaux de recherches ont été continués et la société examine la possibilité de prendre des intérêts dans une exploitation minière semblable à la sienne.

PARIS
UNE FÊTE AU CERCLE INTERALLIÉ
(*Les Annales coloniales*, 12 juillet 1923)

Une fête qui aura lieu le 17 juillet, au Cercle de l'Union interalliée, en l'honneur du bey de Tunis, sera donnée par le syndicat des colons français de Tunisie, avec le concours gracieux du cercle. Il sera reçu par le syndicat qui a pour président M. Charles-Georges Picot ; pour vice-présidents, MM. Marcel Trélat et Joseph Faure, et pour secrétaire général le vicomte de Montureux, et groupe de nombreux propriétaires et de nombreuses sociétés tunisiennes qui comptent des noms très connus dans la haute société parisienne, au Parlement et dans le monde des affaires.

Compagnie minière du Kanguet
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 février 1924)

La production de minerais de plomb de cette société en 1923 ne s'écarte guère du niveau atteint en 1922 Elle s'est élevée à 975 tonnes, alors que les expéditions de 1922 ressortaient à 980 tonnes

Société minière du Kanguet (Tunisie)
(*La Journée industrielle*, 14 mai 1924)

L'assemblée ordinaire des actionnaires, tenue hier, au siège à Paris. 64, rue de Miromesnil. sous la présidence de M. Baugnies, a approuvé les comptes de l'exercice 1923. se soldant par un bénéfice net de 332.147 fr. 38, pour un chiffre d'affaires de 1.013.109 fr. 48.

Après dotation de la réserve légale, tantièmes au conseil et affectation au fonds de prévoyance d'une somme de 27.108 fr., le dividende a été fixé à 7 %, soit 31 fr. 50 par action amortie de 50 fr. Le reliquat disponible, après répartition, soit 22.878 fr., formant, avec les reports antérieurs, un total de 183.134 fr. 22, a été reporté à nouveau.

La production de l'année écoulée a atteint un tonnage équivalent à celui de l'année précédente, donnant un bénéfice supérieur en raison des cours plus élevés. Une partie de ces bénéfices a été absorbée par certains travaux de réfection. Le conseil a poursuivi très activement les travaux de recherches, qui permettent de prévoir pour plusieurs années une exploitation normale. Il a également étudié plusieurs affaires nouvelles et est en pourparlers pour prendre des options sur un permis de recherches.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1924)

M. André, chef d'exploitation à Kalaa-Djerda, a été nommé directeur des mines de fer de Douaria*, à la place de M. Compain (St-Étienne, 1908) qui est nommé directeur de la Société du Kanguet et de Fedj-el-Adoum.

MINIÈRE DU KANGUET
(*La Cote de la Bourse et de la Banque*, 18 septembre 1924)

L'assemblée ordinaire de la Société minière du Kanguet (Tunisie) a approuvé les comptes de l'exercice 1923, se soldant par un bénéfice net de 332.147 fr. 38 au lieu de 194.142 fr. 42 pour 1922 ; après adjonction du report antérieur, le solde disponible est ressorti à 493.403 fr. 60 contre 332.183 fr. 66.

Voici, d'ailleurs, le détail des comptes de profits et pertes et de répartition afférent à chacun de ces exercices :

	1922	1923
CHARGES		
Dépenses d'exploitation, frais généraux d'administration	582.952 05	646.488 55
Dépréciation sur rentes et obligations en portefeuille	6.512 59	34.473 55

Total des charges	589.464 64	680.962 10
PRODUITS		
Vente de minerai	725.118 50	955.350 55
Intérêts du portefeuille et des comptes en banque	51.857 46	57.758 93
Bénéfice sur exploitation agricole	6.831 10	—
Total des produits	783.607 06	1.013.109 48
Rappel des charges	589.464 64	680.962 10
Bénéfice net	194.142 42	332.147 38
Report antérieur	158.041 24	160.256 22
Solde disponible	<u>332.183 66</u>	<u>492.403 60</u>

Répartition

Réserve légale	9.707 12	16.607 38
% aux actions	130.000 00	130.000 00
Fonds de prévoyance	—	27.108 00
Tantièmes	2.220 32	13.554 00
Superdividende 2 %	—	72.000 00
Report à nouveau	160 256 22	183.134 22
Total égal	<u>352.183 66</u>	<u>492.403 60</u>

Le dividende de 1923 a été fixé à 7 % ou 31 fr. 50 brut par action amortie de 50 francs ; il n'avait été, pour 1922, que de 5 % ou 22 fr. 50 brut par action amortie de 50 francs.

La production de 1923 a pu atteindre un tonnage équivalent à celui de 1922. Les cours ayant, d'autre part, été plus élevés, les bénéfices ont été supérieurs. Ils eussent été plus importants encore, si la Société n'avait été obligée d'en absorber une partie dans des travaux de réfection, rendus nécessaires par suite des dégâts occasionnés aux bâtiments divers par les tempêtes successives qui ont ravagé, en 1923, le Nord de l'Afrique. Malgré ces dépenses, la situation se présente assez favorablement pour que le conseil ait pu proposer une augmentation de la répartition.

La Société a poursuivi très activement les travaux de recherches dont elle avait à maintes reprises signalé l'importance capitale pour son avenir. Sans avoir donné de résultats notables, ils permettent cependant de prévoir, pour plusieurs années, une exploitation normale qui sera profitable si les cours ne fléchissent pas. Elle a également continué d'étudier plusieurs affaires nouvelles et est en pourparlers pour prendre les options sur un permis de recherches qui a retenu toute son attention.

Les deux derniers bilans au 31 décembre s'établissent et se comparent comme suit :

	1922	1923
ACTIF		
Mines	3.100.000 00	3.100.000 00
Immeubles	1 00	1 00

Laveries	1 00	1 00
Matériel et mobilier	1 00	1 00
Caisses et banques	119.265 86	257.255 33
Bons de la Défense Nationale	515.000 00	690.000 00
Rentes françaises	389 746 25	364 206 20
Valeurs en portefeuille	392.266 75	389.137 50
Approvisionnements divers	102.730 15	389.137 50
Débiteurs divers	103.234 52	202.165 17
	<u>4.722.245 53</u>	<u>5.117.146 45</u>
PASSIF		
Capital social. 4 millions, moins amortissements 400.000 fr.	3.600.000 00	3.600.000 00
Réserve légale	261.114 67	270.821 79
Fonds de prévoyance	295.079 26	295.079 26
Provision pour amortissement du capital :		
Solde du remboursement de 50 fr. par	19.600 00	18.350 00
Reliquat disponible	80.786 14	80.785 14
Provision pour travaux à exécuter	—	200.000 00
Créanciers divers	113.482 80	159.706 66
Profits et pertes	352.183 66	492.403 60
	<u>4.722.245 53</u>	<u>5.117.146 45</u>

À l'actif les disponibilités et les Bons de la Dépense nationale sont en augmentation de 312.989 francs 47 sur l'an dernier. Les valeurs en portefeuille n'ont pas subi de changement notable. Le Réalisable à terme se présente en augmentation de 110.579 65.

Au passif, la Réserve légale s'est augmentée de la somme dont elle a été dotée l'an dernier. Le Fonds de prévoyance est sans changement. La Provision pour amortissement du capital est en légère diminution sur l'exercice 1922, par suite du remboursement, dans le cours de l'exercice, de l'amortissement de 50 francs sur quelques actions. Pour parer aux dépenses nécessaires par la réparation des dégâts dus aux intempéries et par l'amélioration du matériel, il a été prélevé sur les bénéfices, avant bilan, une somme de 200.000 francs. Les Créanciers divers sont en augmentation de 46.223 francs 86, contre-partie de 1 accroissement figurant à l'actif au compte Débiteurs divers.

Annuaire industriel, 1925 :

MINIÈRE DU KANGUET (Tunisie) (Société), Siège social : 64, r. de Miromesnil, Paris. Soc. an. au cap. de 3.600.00 francs. Conseil d'administration : MM. Faure (Joseph), ingénieur, président ; Guérin (Théodore), ingénieur ; Baugnies (G[eorges]), ancien inspecteur des finances ; Foiret (A[natole]), ingénieur ; Lucas de Peslouan, ingénieur ; Faure (Frédéric)[fils de Joseph] ; d'Englesqueville (René), [Gabriel] Boissier, J. Doria.

Calamines. Galènes. (1-6?2.).

Les comptes de l'exercice 1924, qui seront présentés à l'assemblée du 25 du courant, font ressortir un bénéfice net de 430.000 fr., contre 332.147 fr. pour le précédent exercice. Le conseil proposera le maintien du dividende à 31 fr. 50 brut par action.

Société minière du Kanguet
(*La Journée industrielle*, 26 avril 1925)

L'assemblée ordinaire, qui a eu lieu hier, au siège social, 61, rue de Miromesnil, à Paris, a approuvé les comptes de l'exercice 1924, dont le bénéfice net s'est élevé à 446.870 fr. 10. Le dividende total a été fixé à 31 fr. 50 par action amortie de 50 fr. Le solde de 99.168 fr. 65 a été reporté à nouveau.

MM. Joseph Faure et Fred Faure ont été réélus administrateurs.

La production de l'année, dit le rapport, n'a pas atteint celle de l'année précédente, du fait d'accidents au canal d'addition des eaux qui ont provoqué un arrêt des laveries pendant plusieurs mois.

TUNISIE
Société minière du Kanguet.
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1926)

Le rapport du conseil indique que la production de l'année écoulée a été sensiblement égale à celle des années précédentes. Bien que les cours des métaux aient été en légère baisse, les résultats de l'exercice sont supérieurs du fait du cours élevé de la livre. En présence de ces hauts cours, le conseil a envisagé l'extraction du minerai pauvre, situé dans une partie de la concession inexploitée depuis plusieurs années. Les travaux de recherches se sont poursuivis en 1925 ; leurs résultats permettent d'envisager pour les années 1926 et 1927 une production analogue à celle des dernières années.

Minière du Kanguet
(*Le Mercure africain*, 29 décembre 1926)

Cette société mettrait en paiement un acompte brut de 22 fr. 50; payable, net, dès le 10 décembre, à raison de 19 fr. 80 au nominatif et 16 fr. 30 au porteur.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU KANGUET
S.A. frise au capital de 4 MF.
Siège social : PARIS, 64, r. de Miromesnil.
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 306)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
composé de 7 à 12 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 40 actions.

FAURE (Joseph), 199, av. Victor-Hugo, Paris ; pdt ;
 LUCAS DE PESLOÜAN (Charles), 41, av. Rapp, Paris ; adm. délégué ;
 BAUGNIES (Georges), 27, av. de Villiers, Paris ;
 VILLARD (Eugène), 1 bis, pl. de l'Alma, Paris ;
 ENGLESQUEVILLE (René d'), 62 bis, r. de la Tour, Paris ;
 FAURE Frédéric), 199, av. Victor-Hugo, Paris ;
 FAURE (Jacques), 199, av. Victor-Hugo, Paris ;

COMMISSAIRES AUX COMPTES

BOISSIER (Gabriel), 11, r. Saint-Florentin, Paris ;
 DORIA (J.), 91, av. Niel, Paris.

Constitution. — Soc. constituée le 23 fév. 1899 p. une durée de 30 ans.

Capital social. — 4 MF, divisé en 8.000 act. de 500 fr. ent. libérées, dt 2.960 d'apport, et sur lesquelles un remboursement de 50 fr. a été effectué le 1^{er} juillet 1913.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 5 % d'intérêt aux act. Sur le surplus : 20 % à un fonds de prévoyance jusqu'au maxi. de 4 MF ; 10 % au conseil. Le solde à la disposition de l'ass.

Cotation. — Paris, marché officiel au comptant : act.

Résultats des derniers exercices

	Bénéf. bruts	Amort.	Bénéf. nets	Rés.	Divid. total	Divid. par act.
1916	388.757	—	304.052	46.996	216.000	27 00
1917	353.838	—	256.713	25.610	216.000	27 00
1918	364.518	—	249.119	23.788	216.000	27 00
1919	273.025	—	217.027	16.086	180.000	22 50
1920	331.258	—	207.120	13.709	180.000	22 50
1921	102.986	—	18.703	935	—	—
1922	783.607	—	194.142	—	180.000	22 50
1923	1.013.109	—	332.147	27.108	252.000	25 00
1924	1.262.581	—	446.870	22.343	252.000	31 50
1925	1.781.421	—	596.529	29.826	288.000	36 00

Bilan au 31 déc. 1925

ACTIF	
Immobilisations	
Mines :	3.100.000 00
Immeubles :	1 00

Laveries :	1 00	
Matériel et mobilier :	1 00	3.100.003 00
Caisses et banques ; bons de la Déf. nat.		
Valeurs en portefeuille		1.314.820 80
Approv. divers		160?601 35
Débiteurs divers		57.646 52
		<u>6.232.617 87</u>
PASSIF		
Capital social :	4.000.000 00	
Capital amorti :	400.000 00	3.600.000 00
Rés. légale		309.772 67
Fds de prévoyance		371.092 56
Prov. p. amortissement ducap.		
Solde de remboursement de 50 fr.		
par act. :	14.450 00	
Reliquat disponible :	80.785 14	95.235 14
Prov. p. travaux à exécuter		340.000 00
Créanciers divers		637.685 41
Report des ex. antérieurs		282.302 87
Bénéf. net de l'ex.		596.529 22
		<u>6.232.617 87</u>

Kanguet
(*Le Journal des finances*, 20 mai 1927)

Le Kanguet s'inscrit à 660. L'assemblée ordinaire du 16 mai a approuvé les comptes de 1926, faisant apparaître un bénéfice net de 553.734. francs, non compris le report antérieur, s'élevant à 444.904 francs. Le dividende a été fixé à 36 francs, y compris l'acompte de 22 fr. 50 déjà payé. Le solde sera mis en paiement à partir du 1^{er} juillet.

Société minière du Kanguet (Tunisie)
(*La Journée industrielle*, 17 mars 1928)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1927 se soldant par un bénéfice net de 154.390 fr. qui, ajouté au report bénéficiaire des exercices antérieurs, donne un total disponible de 733 534 fr. Ce total a été reporté à nouveau, en raison de la dissolution prochaine de la société.

MM. Baugnies et Jacques Faure, administrateurs sortants, ont été réélus.

Société minière du Kanguet
(*Le Journal des finances*, 15 juin 1928)

Cette petite affaire minière, dont les titres se traitent au Parquet, n'a pas mauvaise réputation, non pas tant parce qu'elle a donné jusqu'ici des résultats honorables (il y a dans toute affaire de ce genre une pan de risques sur laquelle les promoteurs n'ont aucune influence) que parce que ses titres n'ont jamais servi d'instrument ou de prétexte à combinaisons financières. Depuis sa fondation, en 1899, le capital est resté représenté par 8.000 actions de 500 francs ; celles-ci ayant, été amorties de 50 francs, le capital réel n'est donc plus que de 3.600.000 francs. Il n'existe pas de parts de fondateur.

La société exploite en Tunisie les deux gisements du Kanguet et d'Aïn-Roumi, d'une superficie totale de 2.000 hectares environ et qui contiennent des minerais de plomb et de zinc (galène et calamine) ; la société ne traite pas métallurgiquement les minerais extraits ; elle les enrichit seulement par lavages et possède à cet effet trois laveries, dont deux au Kanguet et une à Aïn-Roumi.

L'extraction qui s'était élevée pour le premier exercice (1900) à près de 10.000 tonnes, a faibli peu à peu par la suite jusqu'à tomber à 4.000 tonnes par an avant la guerre, et à un millier de tonnes pendant la guerre, autant par suite de la crise de main-d'œuvre que par épuisement des gîtes reconnus ; pour 1925, elle s'est toutefois relevée à 2.000 tonnes environ dont 1.300 tonnes de galène, mais surtout grâce au traitement de déblais de minerais, rendus rémunérateurs par suite de la hausse des changes. En fait, les bénéfices qui avaient marqué un relèvement en 1925 et 1926, ont subi une forte diminution en 1927, par suite de la stabilisation de la livre à 124 (contre un cours moyen de 150 en 1926) et du fléchissement des cours du plomb.

Les résultats des derniers exercices ont été les suivants :

	Bénéfices	Dividendes et tantièmes	Divid. par act.
1922	194.142	182.220	22 50
1923	332.147	265.554	31 50
1924	446.870	276.452	31 50
1925	596.529	326.670	36 00
1926	553.734	322.604	36 00
1927	151.396	néant	néant

La suppression du dividende pour 1927 n'est pas un fait isolé parmi les mines de plomb et de zinc de l'Afrique du Nord. On peut même estimer que la société s'est comportée honorablement.

Il est réel cependant que le gisement s'épuise et que le traitement des 15.000 ou 18.000 tonnes de minerai de rebut n'est plus guère rémunérateur. Mais la situation financière de la société est très brillante avec un fonds de roulement de l'ordre de 2 millions. En outre, elle ne semble pas prise à l'improviste par l'appauvrissement de la mine ; elle détient un portefeuille, dont le détail n'est pas connu, mais porté au bilan au 31 décembre 1926, pour 1.385.844 fr., et le conseil a laissé entendre à plusieurs

reprises qu'il avait à l'étude des affaires nouvelles. Les preuves de bonne gestion et de prudence qu'il a données expliquent la bonne tenue du titre à 645, malgré la suppression du dividende.

Annuaire Desfossés 1929, p. 901 :

Société minière du Kanguet

Conseil d'administration : MM. J. Faure, L. de Pesloüan, R. d'Englesqueville, G. Baugnies, F[rédéric] Faure, Jacques Faure, A. Villard.

TUNISIE

Société minière du Kanguet.

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 février 1929)

Cette compagnie a stocké la production de minerais marchands de 1928, les bas cours du plomb n'ayant pas permis de la réaliser avec bénéfice. On sait d'autre part que la Minière de Kanguet est arrivée **au terme de son existence statutaire**. Une assemblée extraordinaire, convoquée pour le 26 février, aura à statuer sur la mise en liquidation de l'entreprise. Mais les liquidateurs conserveront tous pouvoirs en vue de poursuivre l'exploitation du gisement aussi longtemps que les circonstances le permettront.

TUNISIE

Société minière du Kanguet.

(*La Journée industrielle*, 22 mars 1929)

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} avril 1929)

Cette société ayant pris fin le 5 mars, une assemblée ordinaire, tenue extraordinairement, a décidé la non prorogation et la mise en liquidation de la société.

Le conseil d'administration actuel a été nommé liquidateur.

MINIÈRE DU KANGUET

(*Le Journal des débats*, 5 septembre 1929)

Les comptes de l'exercice 1928, faisant ressortir un solde bénéficiaire de 113.024 francs, qui a été reporté à nouveau, ont été approuvés par l'assemblée ordinaire tenue le 3 courant.

L'assemblée a également approuvé les comptes portant sur la période du 1^{er} janvier au 5 mars dernier, date de liquidation de la société, et présentant un solde débiteur de 89.206 francs.

Annuaire Desfossés 1931, p. 921-922 :

Société minière du Kanguet

Conseil d'administration : *idem*.

MINIÈRE DU KANGUET
(*Le Journal des débats*, 17 février 1931)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mars 1931, p. 187)

L'assemblée convoquée pour le 3 mars statuera sur la prorogation pour une nouvelle période d'une année de la durée de l'exploitation à titre provisoire et à frais réduits des biens de la société ; et sur la suspension, pendant cette même période, de toutes répartitions d'actif aux actionnaires.

MINIÈRE DU KANGUET
(*Le Journal des débats*, 6 novembre 1931)

Le conseil a décidé de faire une première répartition de 200 francs par action, payable sous déduction des arriérés d'impôts de transmission qui ressortent à 10 fr. 75.

Minière du Kanguet (en liquidation)
(*Le Journal des débats*, 15 novembre 1931)

À partir du 16 novembre, les actions se négocieront en titres ex-répartition, munis de l'estampille suivante « Société minière du Kanguet, en liquidation. Remboursement de 200 fr. par action. » (Décision du conseil de liquidation du 3 octobre 1931).

SOCIÉTÉ NOUVELLE DU KANGUET



Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ NOUVELLE DU KANGUET
Société anonyme au capital de 1.200.000 francs
divisé en 12.000 actions de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement.
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 24 novembre 1932

Statuts déposés aux minutes de M^e de Meaux, notaire à Paris

Siège social à Paris

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR

Le président du conseil d'administration : Baugnies
Un administrateur : Frédéric Faure (?)
P. Forveille, imprimerie de titres Paris-Rodez

TUNISIE

Société nouvelle du Kanguet.
(*La Journée industrielle*, 19 décembre 1931)

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} janvier 1932, p. 7)

Actuellement en formation, cette S.A. aura pour objet l'exploitation et la mise en valeur de toutes concessions minières ; le traitement, la transformation et le comm. de tous métaux ou minerais ; la production et la vente de l'énergie électrique.

Le siège social sera établi à Paris, 64, r. de Miromesnil. Le capital sera fixé à 1,2 MF, en actions de 100 fr., sur lesquelles 8.000 seront attribuées à la Soc. minière du Kanguet (Tunisie) en rémunération de l'apport de tout son actif mobilier et immobilier. Ce cap. pourra, ultérieurement, être porté à 5 MF. Le fondateur de la nouvelle société est M. Ortoli, à Paris, 32, r. de l'Arcade.

La constitution définitive de la soc. en formation est soumise à la condition suspensive de l'obtention — dans un délai maxi de 12 mois — de l'assentiment du gouvernement tunisien à l'apport de la concession minière fait par la Soc. minière de Kanguet (Tunisie).

Société nouvelle du Kanguet
(*La Journée industrielle*, 3 mars 1932)

La première assemblée constitutive, tenue le 1^{er} mars, a régularisé le versement des 400.000 fr. souscrite en espèces et elle a désigné un commissaire chargé d'apprecier les 800.000 fr. d'apports faits par la Société minière du Kanguet.

Société nouvelle du Kanguet
(*La Journée industrielle*, 19 mars 1932)

La deuxième assemblée constitutive, tenue le 15 mars, a rendu définitive l'augmentation du capital, sous la condition suspensive de la ratification par le gouvernement tunisien de l'apport en nature fait à la société et rémunéré par 8.000 actions de 100 fr. Le capital de la société, fixé à 1.200.000 fr., se trouve ainsi constitué par 4.000 actions de numéraire et 8.000 actions d'apport de 100 fr.

L'assemblée a nommé ensuite les premiers administrateurs.

SOCIÉTÉ NOUVELLE DU KANGUET
(*La Journée industrielle*, 15 octobre 1932)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} novembre 1932, p. 685)

Le gouvernement tunisien ayant donné son assentiment aux apports d'exploitation minières faits à la nouvelle société par la Soc. minière du Kanguet (Tunisie) et rémunérés par 8.000 act. de 100 fr., la constitution de la S.N. du Kanguet a été rendue définitive à la date du 3 oct. 1932.

Le capital est de 1,2 MF et le siège 64, r. de Miromesnil, Paris.

Noter la composition du premier conseil d'administration : MM. Georges Baugnies, à Paris, 27, av. de Villiers ; René Cotton d'Englesqueville, à Paris, 62 bis, r. de la Tour ; François Crochet, à Lyon, 50 bis, r. Besson ; Frédéric Faure, à Paris, 199, av. Victor-Hugo ; Georges Ortoli, à Paris, 32, r. de l'Arcade ; et Achille Villard, à Paris, 1 bis, place de l'Alma.

Annuaire Desfossés 1933, p. 979 :
Société minière du Kanguet (en liquidation)
Conseil d'administration : —

TUNISIE

(*L'Information financière, économique et politique*, 14 mars 1933, p. 4)

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU KANGUET. — Les 8.000 actions, de 100 francs chacune, entièrement libérées, reçues par la Société Minière du Kanguet de la Société Nouvelle du Kanguet. seront mises à la disposition des actionnaires à partir du 1^{er} avril 1933. et échangées, sans frais et titre pour titre, sans conformité de numéros.

SOCIÉTÉ NOUVELLE DU KANGUET
(*La Journée industrielle*, 10 novembre 1935)
(*Les Annales coloniales*, 15 novembre 1935)

L'assemblée ordinaire tenue le 9 novembre a approuvé les comptes de l'exercice 1934, se soldant par une perte de 73.000 fr.

SOCIÉTÉ NOUVELLE DU KANGUET
(*Le Journal des débats*, 1^{er} août 1936)

L'assemblée ordinaire du 30 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1935, faisant apparaître une perte de 44.084 fr. contre 73.179 fr. l'an dernier.

Les bas cours du plomb et du zinc n'ont pas permis la reprise de l'exploitation, mais le stock a pu être vendu à des conditions favorables. Il est possible d'envisager actuellement la reprise du travail dans les laveries et quelques travaux souterrains pour 1936.

SOCIÉTÉ NOUVELLE DU KANGUET
(*Le Journal des finances*, 2 juillet 1937)

A.G. le 13/7/1937, 11 h, Paris, 26, rue Lafayette.

SOCIÉTÉ NOUVELLE DU KANGUET
(*La Journée industrielle*, 16 juillet 1937)
(*Les Annales coloniales*, 16 juillet 1937)

L'assemblée tenue le 13 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1936 se soldant par un bénéfice de 41.636 fr., qui a été reporté à nouveau.

SOCIÉTÉ NOUVELLE DU KANGUET
(*La Journée industrielle*, 16 novembre 1937)

Une assemblée extraordinaire tenue hier a apporté diverses modifications aux statuts de la société en vue de leur mise en harmonie avec la législation actuelle.

SOCIÉTÉ NOUVELLE DU KANGUET
(*La Journée industrielle*, 14 juillet 1938)

L'assemblée ordinaire du 13 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1937 accusant un bénéfice de 125.069 fr. qui vient en amortissement des pertes antérieures qui sont ramenées à 514.092 francs

SOCIÉTÉ NOUVELLE DU KANGUET
(*Le Journal des débats*, 28 juillet 1939)
(*La Journée industrielle*, 30 juillet 1939)

L'assemblée ordinaire du 26 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1938 se soldant, après 49.462 francs d'amortissements sur immobilisations, par un bénéfice de 2.773 francs venant en déduction du déficit antérieur de 514.092 francs.

1942 (3 novembre) : capital porté à 3,2 MF



Coll. Peter Seidel

SOCIÉTÉ NOUVELLE DU KANGUET
Société anonyme au capital de 1.200.000 francs
divisé en 12.000 actions de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement.
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 24 novembre 1932

Capital porté à 3.200.000 francs
divisé en 32.000 actions de 100 fr.
Assemblée générale extraordinaire
du 3 novembre 1942

Statuts déposés aux minutes de M^e de Meaux, notaire à Paris

Siège social à Paris

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR
Le président du conseil d'administration : Baugnies
Un administrateur : —
P. Forveille, imprimerie de titres Paris-Rodez

MINIÈRE DU KANGUET

(*L'Information financière, économique et politique*, 6 janvier 1950, p. 4)

Le 16 janvier est convoquée une assemblée extraordinaire pour : augmentation du capital (actuellement fixé à 3.200.000 fr.), par incorporation de la réserve spéciale de réévaluation, du report à nouveau, des bénéfices de 1948.

1954 : Capital porté à 28,8 MF



Coll. Serge Volper
SOCIÉTÉ NOUVELLE DU KANGUET
Société anonyme
au capital de 1.200.000 francs
divisé en 12.000 actions de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement.
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 24 novembre 1932
et du 6 juillet 1943

Capital porté à 3.200.000 francs
divisé en 32.000 actions de 100 fr.
Assemblée générale extraordinaire
du 3 novembre 1942

DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE DU ...1950.
Capital porté à 7.200.000 fr.
divisé en 32.000 actions
de 225 francs

DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE DU 30 DÉCEMBRE 1954.
Capital porté à 28.800.000 fr.
divisé en 32.000 actions
de 900 francs

Statuts déposés aux minutes de M^e de Meaux, notaire à Paris

Siège social à Paris

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR

Le président du conseil d'administration : Baugnies

Un administrateur : F. Crochet

P. Forveille, imprimerie de titres Paris-Rodez
